

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3841 - MARDI 6 OCTOBRE 2020

UNIVERSITÉ DENIS-SASSOU-N'GUESSO

Les étudiants encouragés
à choisir de nouvelles filières

Dans la perspective de la rentrée académique prochaine, les délégués des ministères des enseignements supérieur et secondaire ont édifié les bacheliers du lycée d'excellence de Mbounda et des lycées interdépartementaux sur les nouvelles filières créées au sein de l'Université Denis-Sassou-N'Guesso de Brazzaville.

Cet établissement d'enseignement supérieur se propose en effet de former les étudiants dans trois instituts, à savoir : l'Institut supérieur des sciences géographiques, environnement et aménagement ; l'Institut supérieur d'architecture, urbanisme, bâtiment et travaux publics et la Faculté des sciences.

Page 5

L'Université Denis-Sassou-N'Guesso

CUVETTE-OUEST

Plus de mille enfants manquent
d'actes de naissance

Remise d'actes de naissance et de fournitures scolaires par la ministre Antoinette Dinga-Dzondo

La ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Antoinette Dinga-Dzondo, a remis à la préfecture de la Cuvette-Ouest des registres d'état civil,

en vue de délivrer à 1049 enfants des actes de naissance. Outre ces registres d'autres documents, notamment des bottins de réquisition aux fins de déclaration tardive de naissance et des fiches de renseignements pour établissement des actes de naissance ont également été mis à la disposition des autorités départementale

Page 5

Éditorial

Espoir

Page 2

NKOMBO-MATARI

Des conduites d'eau à ciel ouvert

Sur l'avenue menant au quartier communément appelé « Ondongo mâ abala » dans le neuvième arrondissement de Brazzaville, Djiri à NKombo-Matari, les tuyaux de La Congolaise des eaux sont à découvert depuis plusieurs années, exposant des riverains à de nombreux dangers. « Un jour la nuit, un chauffeur par inattention a heurté le tuyau qui s'est brisé par la suite. La furie de l'eau a failli emporter les maisons. Nous n'avons pas fermé l'œil, ce jour-là. Nous avons veillé jusqu'au matin », a expliqué une riveraine.

Page 3



Un tuyau de LCDE à ciel ouvert

HABITAT

Les logements sociaux de Mpila menacés par une érosion

Construits sur le site de l'ancien camp des blindés à Mpila, dans le 6ème arrondissement de Brazzaville, Talangai, les logements

sociaux qui attendent depuis des années des occupants sont envahis par les hautes herbes et menacés, en amont du quartier Kan-

ga-Mbanzi et du fleuve Congo, par une pointe d'érosion qui inquiète les populations riveraines.

Page 3

JOURNÉE FIFA

Les Diables rouges avec un effectif diminué
face à la Zambie

Page 9

ÉDITORIAL

Espoir

La tentation est forte aujourd'hui, dans la plupart des pays que compte la planète, d'envisager l'avenir avec inquiétude, de façon pessimiste, en craignant le pire. Et, de fait, l'accumulation des problèmes que génèrent la compétition de plus en plus agressive des grandes puissances, la montée des extrémismes religieux et autres fanatismes, l'explosion générale de la pandémie du coronavirus, les tensions économiques et sociales qui en résultent n'incitent guère les peuples à l'optimisme.

Regardons cependant la vérité en face : toutes les conditions sont au contraire réunies pour que le meilleur sorte des troubles actuels et que la raison l'emporte sur la passion. Si, en effet, la crise actuelle ouvre les yeux de l'humanité sur la nécessité impérieuse de s'entendre pour combattre les maux qui la menacent sous toutes les formes l'on peut être certains que de grands progrès surgiront des troubles présents.

Prenons, pour illustrer ce propos qui semblera peut-être utopique à certains de nos lecteurs, le cas de notre pays le Congo et plus généralement d'ailleurs de l'immense bassin fluvial dont celui-ci fait partie. Situé dans l'une des zones géographiques potentiellement les plus riches de la planète, habité par une population jeune et ambitieuse, s'employant à stabiliser son environnement afin d'en tirer le meilleur parti, étant de plus en plus ouvert sur le vaste monde grâce au développement des nouvelles technologies, il a en réalité entre les mains toutes les cartes nécessaires pour résoudre les problèmes présents et se bâtir un avenir serein.

L'essentiel, dans un tel contexte, est de faire en sorte que la stabilité qui a permis les progrès de toute nature dont nous bénéficions aujourd'hui se perpétue tout au long des années et des décennies à venir. Autrement dit que loin de nous laisser abattre par les difficultés du temps présent, nous nous employons à en tirer de nouvelles avancées. Un devoir qui n'a rien d'utopique si chacun de nous, à la place qu'il occupe au sein de la société, prend la juste mesure de ses devoirs et de ses responsabilités.

Garder l'espoir est bien la véritable clé des temps prochains.

Les Dépêches de Brazzaville

VIE DES PARTIS

Stève Loudevo réélu à la tête du Club 2002-PUR Mfilou

Le président sortant du Club 2002, Parti pour l'unité et la République (PUR), Wolfrang Stève Loudevo, a été reconduit le 3 octobre à la tête de l'arrondissement 7, Mfilou, pour un nouveau mandat de cinq ans.



Les membres du bureau exécutif et de la CCE/Adiac

L'assemblée générale électorale de Mfilou a été présidée par le secrétaire général de ce parti de la majorité présidentielle, Juste Désiré Mondelé. En effet, au terme de ces assises, c'est Wolfrang Stève Loudevo qui a été réélu à la tête d'un bureau exécutif de onze membres. Il sera suppléé par Sametone Niama élu au poste de secrétaire général. Les participants ont également mis en place une Commission locale de contrôle et d'évaluation de trois membres, dirigée par Bernard Yoka.

S'exprimant à cette occasion, le président du Club 2002 PUR Mfilou s'est félicité de cette marque de confiance renouvelée lui permettant de conduire à nouveau les destinées du parti dans le 7^e arrondissement. « Je peux vous rassurer que nous mesurons l'ampleur de notre tâche, surtout à l'approche à grands pas des échéances à venir, et nous vous rassurons également de notre détermination », a déclaré en substance Stève Loudevo. Présidant les travaux, le secrétaire général du Club 2002 PUR a encouragé le président réélu, qui

a fait, selon lui, du très bon travail à Mfilou. Pour ce faire, Juste Désiré Mondelé, qui compte sur la disponibilité de Stève Loudevo, espère que ce dernier va travailler davantage. « Désormais, nous savons qu'à Mfilou, nous pouvons compter sur vous et nous vous exhortons au travail acharné et surtout à travailler en collaboration avec les autres partis de la majorité présidentielle, l'ensemble des associations et tous les patriotes de l'arrondissement 7 Mfilou pour mener à bien votre mission », a-t-il exhorté. D'après lui, les nouveaux dirigeants ont pour missions, entre autres, de consolider les idéaux du parti dans cet arrondissement et contribuer à la victoire du candidat Denis Sassou N'Guesso à la prochaine présidentielle. Ils ont également reçu mission d'installer les structures dans tous les coins de Mfilou afin de propager l'idéologie chrétienne-démocrate du Club 2002-PUR. « Notre agenda constitutionnel nous oblige à aller à l'élection présidentielle courant premier trimestre 2021. Entre-temps,

certaines voix se levaient pour faire des propositions de report, mais je voudrais seulement vous dire que l'agenda constitutionnel sera respecté, l'élection présidentielle aura bel et bien lieu courant le premier trimestre 2021. Il nous faut se préparer pour la victoire de notre candidat », a-t-il insisté.

Actualité oblige, Juste Désiré Mondelé a appelé au respect des mesures barrières et autres recommandations prises par le gouvernement. Pour lui, le bureau élu a également la mission de faire cette pédagogie consistant à expliquer aux populations les mesures barrières à respecter.

Notons que la mise en place du bureau de Mfilou intervient quelques jours après l'installation des instances dirigeantes de la commune de Kintélé. Pour mieux affronter la présidentielle de l'an prochain, aux côtés des autres partis de la majorité présidentielle, le Club 2002 PUR compte restructurer ses organes dans tous les départements du pays.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service), Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-
donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -
Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Ely Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzongi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

HABITAT

Les logements sociaux de Mpila menacés par une érosion

Le côté sud de la cité qui abrite des bâtiments de type R+1, R+2 et R+3 dans la cité moderne de Mpila se trouve à l'abandon. Il est menacé par une érosion alors que sa devanture transformée en dépotoir de détritiques. Ces logements sociaux sont inhabités tandis que les travaux de la plupart d'immeubles ont été achevés depuis des années.

La construction de la cité du quartier Mpila, situé entre les arrondissements 5 Ouenzé et 6 Talangaï, à Brazzaville, s'inscrit dans le cadre d'un projet de logements sociaux lancé en 2009 par le gouvernement congolais. Un rapport de la Commission économique, financière et du contrôle de l'exécution du budget, publié le 31 mars 2019, a approuvé le niveau de réalisation à 100% de 264 logements sociaux. Jusqu'à ce jour, cette cité est inhabitée si bien que certains logements se trouvent envahis par des herbes, des murs fissurés. De même, le plafond de quelques logements est déjà en train de s'affaisser. L'in-

salubrité dans la cité du quartier Mpila prend une allure de plus en plus inquiétante.

Cette cité est construite en partie sur le site de l'ex-régiment blindé détruit pendant les explosions des dépôts de munitions le 4 mars 2012. Elle comporte deux blocs : le premier est constitué de 22 bâtiments de 4 étages, chacun, offrant 200 logements de type F4 (trois chambres, salon, salle à manger, cuisine et salle de bain), avec des officines de commerce au rez-de-chaussée, y compris les bâtiments réservés aux activités scolaires et socio-sanitaires, ainsi qu'aux installations techniques, c'est-à-dire électriques



et d'adduction d'eau potable. Le deuxième bloc, quant à lui, est composé de 48 bâtiments, dont 10 de type R+1, 26 bâtiments de type de R+2 et 12 bâtiments de type R+3. Ces logements sont équipés d'accessoires modernes, notamment une station d'épuration des eaux, les voies et réseaux divers, ainsi que d'autres commodités propices à une vie urbaine décente.

Ces habitations ont coûté plusieurs dizaines de milliards FCFA, grâce à un prêt consenti auprès de la Chine et les travaux de construction ont été réalisés par des sociétés chinoises.

Fiacre Kombo

FINANCES PUBLIQUES

Prestation de serment des membres de la Commission nationale de transparence

Nommés par décret présidentiel en décembre dernier, les onze membres de la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR) ont prêté serment, le 2 octobre, au cours d'une audience présidée par le premier président de la Cour d'appel de Brazzaville, Christian Oba.

Organe indépendant, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, la CNTR est créée par la loi n°18-2019 du 24 mai 2019. Elle a, entre autres missions, de veiller à la stricte application du code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques ; recueillir et diffuser les meilleures pratiques en la matière ; requérir toute expertise pour la validation des informations relatives aux recettes et aux dépenses publiques. Il s'agit aussi d'entreprendre des études, des analyses et des diagnostics sur la gestion des finances publiques ; diligenter toute enquête en cas de violation de transparence et de la responsabilité dans la gestion des finances publiques.

Ainsi, les onze membres de la CNTR ont prêté serment en ces termes : « Je jure de remplir mes fonctions avec probité, honnêteté, impartialité, intégrité et objectivité dans le respect de la Constitution, des lois et règlements de la République. »

Conformément au décret portant création, attributions, composition et fonctionnement de cette institution, la CNTR est dirigée par un bureau composé de trois membres que préside Joseph Manafouafoua. Albert Ontsaka assure la vice-présidence tandis qu'Alphonse Oko en est le rapporteur-trésorier. Ils ont été élus en août dernier par les membres de la commission pour un mandat de six ans non renouvelable. La durée du mandat des autres membres, notamment Athanase Ngassaki, Sylvain Elenga, André Kamba, Victor Loumouamou, Pierre N'Gaka, Paul Joseph Kampakol Obana, Samuel Nsikabaka et Alain Rodrigue Yilali, est de quatre ans non renouvelable.

Le procureur général près la Cour d'appel de Brazzaville, Michel Oniangué, a, dans son réquisitoire, appelé les impétrants à exercer leurs fonctions dans la loyauté, le courage, la sincérité et l'intégrité afin de bénéficier du soutien des institutions et des pouvoirs publics. Il a prévenu qu'en cas de non-respect des engagements pris ou de défaillance, il n'est pas exclu à la Cour d'appel d'engager des poursuites à l'encontre des onze

membres de la CNTR.

« La gestion des finances publiques porte sur un champ d'actions très étendu que vous êtes supposés connaître par la lecture quotidienne de la loi. Veillez en faire un petit livre de chevet parce que toute votre activité consistera à faire en sorte que les obligations issues de cette loi soient strictement respectées... », a-t-il exhorté.

Il a, par ailleurs, rappelé l'une des dispositions de la loi n°10-2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques. En effet, cette disposition stipule que « Dans le cadre de la bonne gouvernance, la gestion des finances publiques est soumise à la responsabilité et à la transparence. Cette gestion est fondée sur le respect des principes et obligations tant pour les fonds de l'Etat et des autres administrations publiques que pour les fonds de l'assistance extérieure accordée par les institutions internationales ou par les Etats étrangers. »

Le secrétaire général du barreau de Brazzaville, Me Bantsimba, a, dans ses observations, insisté sur la valeur du serment prêté par les membres de la CNTR devant la Cour d'appel de Brazzaville. « Nous osons espérer que tous les membres de la commission qui ont prêté serment aujourd'hui doivent faire du code de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques leur livre de chevet. Votre mission principale est de veiller à ce que ce code soit scrupuleusement respecté. Vous êtes donc un organe placé à l'avant-garde pour veiller aux différentes situations regrettables en cours dans nos administrations surtout dans les régies financières », a conclu Me Bantsimba.

Issus des institutions de la République, des organisations de la société civile, de la presse ainsi que des domaines de l'audit et du contrôle, les membres de la CNTR sont astreints à l'obligation de discrétion et de réserve pendant et après l'exercice de leurs fonctions.

Parfait Wilfried Douniama

KOMBO-MATARI

Des conduites d'eau à ciel ouvert

Sur l'unique avenue menant au quartier communément appelé « Ondongo mâ Abala », dans le neuvième arrondissement de Brazzaville, Djiri à Kombo-Matari, les tuyaux de La Congolaise des eaux (LCDE) sont à ciel ouvert, depuis plusieurs années, exposant des riverains à plusieurs dangers.



Un tuyau de LCDE à ciel ouvert

Les véhicules à fort tonnage ne peuvent emprunter l'avenue dite « Ondongo mâ Abala » à cause de ces obstacles. Elle est pourtant praticable. Les habitants de cette zone sont soumis à un exercice coûteux lorsqu'ils transportent du matériel de construction ou autres objets nécessitant l'utilisation d'un gros camion.

De plus, quand par inadvertance un véhicule heurte le tuyau et le perce, l'eau qui y sort pourrait engluir des habitations environnantes. Encore que l'intervention « payante » des services de dépannage de LCDE est conditionnée par les cotisations des riverains.

L'entreprise rejette ainsi sa responsabilité en traitant l'accident d'un acte de sabotage de la part de la population. Pire aberration ! Alors que dans les conventions des sociétés de service public à caractère industriel, dont LCDE, il est prévu un chapitre sur la protection et l'entretien des installations pour lequel des budgets sont dégagés chaque année. Les seuls chapitres préoccupant la société congolaise des eaux sont ceux liés aux coupures et recouvrements face auxquels ils sont plus prompts.

Les riverains que nous avons abordés ont interpellé les autorités afin qu'une solution idoine à ce problème soit trouvée. « Nous

avons plusieurs difficultés de transport des marchandises dans notre quartier. Tous les matériaux de construction que nous achetons n'arrivent pas à destination de peur de briser ces tuyaux. Nous payons doublement, parce que nous devons solliciter les services d'une autre voiture pour le reste du trajet. LCDE est indifférente à notre situation », a déclaré un riverain ayant requis l'anonymat.

De son côté, Laurentine, une vendeuse, s'est insurgée contre la société productrice de l'eau. « Un jour dans la nuit, un chauffeur par inattention avait heurté le tuyau qui s'était brisé par la suite. La furie de l'eau a failli emporter les maisons. Nous n'avons pas fermé l'œil, ce jour-là. Nous avons veillé jusqu'au matin », a-t-elle expliqué.

Un autre riverain a déploré le fait qu'en cas d'accident sur le tuyau, les agents de LCDE demandent à la population de collecter des fonds pour payer leurs services. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas intervenir sur le réseau. « Nous sommes les clients de leur société. Nous payons semestriellement les factures. L'entreprise devrait réparer les préjudices causés sur le réseau », s'est-il plaint.

La Rédaction

COVID-19

Baisse remarquable du nombre de malades dans les hôpitaux

La Commission santé, affaires sociales, genre, famille et développement durable du Sénat a fait, le 1er octobre, le constat selon lequel le nombre de malades atteints de Covid-19 dans les hôpitaux réquisitionnés pour la circonstance a considérablement baissé.

La mission du Sénat, conduite par la présidente de la commission précitée, la sénatrice Odette Massoussa née Kombila Mattéo, qu'accompagnaient des experts du ministère de la Santé a fait la ronde de différents centres d'hospitalisation. A l'hôpital de Mfilou- Ngamaba, première structure à être visitée, le docteur Benjamin Ngakono a fait savoir que ce site ne compte actuellement que deux malades dont un déjà guéri et un autre sous traitement. « La prise en charge des patients est effective. Il n'y a plus de tâtonnement comme au départ. Je vous rassure que nous avons des équipes bien formées, une équipe paramédicale robuste », a-t-il déclaré.

Au centre hospitalier universitaire de Brazzaville, le docteur Ulrich Judicaël Biez a, lui aussi, révélé qu'il n'y a plus de malades de Covid-19. Il a, à cet effet, loué les efforts consentis par cette structure dans l'acquisition des appareils et la qualification du personnel pour la prise en charge de ce type de patients. « Le dispositif est complet. Nous n'avons pas de souci. Je peux vous dire qu'on devait se réjouir de la manière dont les patients Covid sont pris en charge », a-t-il ajouté.

Au niveau de la clinique municipale



Odette Massoussa suivant les explications des médecins/ADIAC

Albert Leyono, qui comptait au départ 160 patients, le dernier est sorti il y a de cela 7 jours, a laissé entendre une source médicale.

Suite à ce constat, Odette Massoussa

sa n'a pas manqué de traduire sa satisfaction. « Dans tous les centres où nous sommes passés en commençant par Mfilou, le CHU et enfin Leyono, le constat est très

bon. Il n'y a pas de malades dans la plupart de ces sites et la prise en charge a été effective avec tout l'appareillage mis à la disposition du personnel soignant. Vous

voyez aujourd'hui qu'il y a un ralentissement de la propagation de la maladie au niveau de la population... Et donc nous sommes très satisfaits du travail qui est fait au niveau du gouvernement », a-t-elle souligné.

Intervenant à son tour, le président de la commission prise en charge des malades du Covid-19, le professeur Elira Dokékiyas, a réitéré ses propos en soulignant : « Aujourd'hui, nous sommes en mesure de dire que la situation s'est améliorée. A la fin du mois de juin, juillet, le pic des patients était important. Partout les lits étaient pleins, il y avait des patients très graves. Ce qu'on peut dire, c'est qu'aujourd'hui, si on arrive à plus de 200 cas à dépister 2 sont positifs alors que hier il y avait plus de 80 positifs. Donc la situation s'est améliorée. Mais cela ne veut pas dire que le virus est parti. Nous n'entrons pas dans le triomphalisme. Le Congo a commencé ses mesures de prévention avec rigueur. Il a invité la population à maintenir la discipline. On a beaucoup grandi, le pays a fait des progrès grâce aux équipes qui ont pris conscience », a-t-il conclu.

Jean Jacques Koubemba

La Croix-Rouge congolaise entend recadrer ses actions

Le président national de la Croix-Rouge congolaise (CRC), Christian Sédar Ndinga, a visité le 1^{er} octobre les différents sites d'activités liées à la pandémie du coronavirus. Il a souhaité que les activités de la CRC soient recadrées en vue de plus d'efficacité.

Le président national de la CRC était accompagné du directeur départemental de la santé de Brazzaville, Jean Claude Moboussé. Les deux personnalités ont visité les sites de la direction départementale de la police où se déroule l'opération de désinfection, du port autonome de Brazzaville et de Yoro, ainsi que le marché Total à Bacongo.

Christian Sédar Ndinga a indiqué que le constat fait appel à la réflexion qui pousse au recadrage des actions afin de travailler en plus étroite proximité de la communauté. Il a appelé les volontaires à mettre leur expertise pour donner une valeur ajoutée aux actions menées.

Le directeur départemental de la santé du département de Brazzaville a, de son côté, rappelé que le Congo était en phase 3, où la contamination communautaire se fait de plus en plus sur le terrain. « Le virus devient dans les ménages, familles donc il faut faire appel à d'autres approches pour renverser la tendance à travers la sensibilisation de proximité », a-t-il déclaré.

Selon lui, les directives données au niveau stratégique demandent l'implication de toutes les parties prenantes s'inscrivant dans le cadre de la riposte à cette pandémie. De même pour la politique sanitaire et le plan national de développement sanitaire 2018-2022, l'implication des parties prenantes est nécessaire pour l'amélioration des soins de santé.

« Je souhaite qu'on se retrouve de temps en temps avec la Croix-Rouge congolaise pour échanger, discuter et réorienter leurs actions pour prendre en compte ce qui a été constaté dans le cadre du partenariat. Nous devons renforcer nos liens depuis la conception pour que les réunions formalisées aboutissent au bon résultat », a dit Jean Claude Moboussé.

Lydie Gisèle Oko

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Sénat veut s'imprégner du système LMD

Prélude à la prochaine session budgétaire du sénat, la chambre haute a initié une enquête parlementaire sur le fonctionnement et la contribution du système Licence-Master-Doctorat (LMD) dans la formation des étudiants.



Echange entre le ministre et les sénateurs/Adiac

L'annonce de cet imminent contrôle parlementaire a été faite le 1er octobre lors d'une audience que le ministre de l'Enseignement supérieur, Bruno Jean Richard Itoua, a accordé à une délégation des sénateurs conduite par le vénérable Théophile Adoua.

Initié depuis plus de dix ans, de façon progressive au sein de l'Université Marien-Ngouabi, le système LMD vise la professionnalisation des différents cursus que compte l'alma mater congolais. L'initiation de cette enquête a été motivée par le fait que depuis quelques années la formation offerte par le secteur de l'enseignement supérieur ne

répond pas aux besoins du marché. « Nous exécutons cette mission afin de savoir comment les choses fonctionnent, les difficultés que rencontrent le ministère de tutelle et les établissements. Nous voulons aussi savoir si les financements sollicités sont obtenus et comment ils sont gérés. Vu que nous sommes à l'orée d'une session budgétaire et c'est notre devoir de faire le suivi de la gestion du budget de l'Etat », a indiqué Théophile Adoua.

Selon Bruno Jean Richard Itoua, ce système d'enseignement promet l'adéquation formation-emploi puisque plus de soixante-dix pourcent des jeunes diplômés

congolais sortent de l'Université Marien-Ngouabi d'où la nécessité de professionnaliser les cursus universitaires. Il estime par ailleurs que la crise financière couplée à la crise sanitaire pénalise l'insertion professionnelle des jeunes à cause de la fermeture de certaines entreprises.

Notons que c'est afin de répondre aux exigences du système LMD que le ministère de l'Enseignement supérieur avait initié la campagne d'orientation universitaire, une manière de faciliter le choix des filières par les étudiants et par les nouveaux bacheliers.

Rude Ngoma

UNIVERSITÉ DENIS-SASSOU-N'GUESSO

Les étudiants encouragés à choisir de nouvelles filières

Prélude à l'ouverture de l'Université Denis-Sassou-N'Gouesso, les nouveaux bacheliers du lycée d'excellence de Mbounda et des lycées interdépartementaux ont été édifiés, le 5 octobre, sur les trois instituts capables de les accueillir au titre de l'année académique 2020-2021.

L'établissement se propose de former les élites dans des nouveaux Instituts supérieurs de sciences géographiques, environnement et aménagement (ISGEA), Institut supérieur d'architecture, urbanisme, bâtiment et travaux publics (ISAUBTP) ainsi qu'à la faculté des sciences. L'objectif est de donner la formation professionnelle prenant en compte les enjeux du développement dans les domaines de l'environnement, de la foresterie, des agences, de l'urbanisme, de l'aménagement, du projet de développement et bien d'autres.

L'entrée dans ces instituts concerne les titulaires du baccalauréat des séries A, C, D, E, H, R1, R5 et R6 et les titulaires de licences en géographie, géomatique, environnement, géosciences...

Le critère de choix va de pair avec les notes obtenues au baccalauréat afin de permettre au postulant de passer avant le test oral après le dépôt des dossiers qui seront sélectionnés par le comité de pilotage de l'université, a expliqué la Pr Yolande Berton Ofouélé.



Les bacheliers édifiés sur les nouvelles filières (Adiac)

Yolande Berton Ofouélé a présenté l'organigramme des études, le cursus universitaire ainsi que les différentes fonctions professionnelles qui attendent ces jeunes à l'issue de leur formation. « Pour les étudiants de l'ISGEA, le cycle court est pour la licence

pas de regrouper plusieurs étudiants en un seul endroit. Toutefois, nous attendons les décideurs à trancher cette proposition », a-t-elle déclaré.

« Cette année, la particularité d'entrer dans ces instituts sans concours est due à la pandémie du coronavirus qui ne permet

professionnelle en environnement, aménagement du territoire et géomatique, tandis que le cycle long est pour le master professionnel dans plusieurs spécialités et un doctorat en recherche-développement », a dit la déléguée. Les interrogations des étudiants ont porté sur la particularité des bacheliers des lycées interdépartementaux et le lycée d'excellence de Mbounda, le transport, l'hébergement, la

restauration, la date d'ouverture de l'université Denis-Sassou-N'Gouesso ainsi que le lieu de dépôt des dossiers.

De toutes ces questions, les orateurs ont assuré que les canaux d'information serviront de renseignement aux candidats. Selon eux, l'établissement comprend douze bâtiments pour loger les étudiants. Les chambres seront acquises moyennant un prix acceptable. La restauration serait confiée à un opérateur économique privé pour des prix forfaitaires. Elle a ajouté que tous les étudiants auront le même traitement afin d'éviter la discrimination. Les étudiants de l'intérieur du pays n'ayant pas de parents à Brazzaville pourront bénéficier gratuitement de l'hébergement. Notons que l'échange a été animé conjointement avec le directeur général de l'Enseignement secondaire, Jean-Luc Mouthou.

Lydie Gisèle Oka

ALLOCATION D'URGENCE

Environ huit cents ménages avec des données incomplètes à Ewo

La situation va sans nul doute compliquer non seulement l'opération de certification de ces ménages vulnérables et pauvres mais aussi le paiement des allocations d'urgence qui s'en suivra.



La ministre Dinga-Dzondo avec les autorités locales lors du lancement de la certification Adiac

Lors du lancement de l'opération de certification des ménages pauvres et vulnérables devant bénéficier de l'allocation d'urgence Covid-19 à Ewo, dans le département de la Cuvette ouest, la directrice générale de la solidarité, Anasthasie Ossangatsama, a révélé que plus de sept cents ménages ont des données incomplètes. Les cas sont multiples dans ce sens : certains ont des numéros de téléphone qui fonctionnent mais sans adresse en termes de domicile. D'autres se sont fait enregistrer mais ont changé de domicile avant le passage des équipes chargées de faire la certification. Il y a également des déplacés qui ne sont plus joignables... Les problèmes qui se poseront dans la gestion de ce genre de dossiers seront traités en contentieux.

Sur 2584 ménages vulnérables et pauvres inscrits, dans les cinq quartiers d'Ewo chef-lieu du département de la Cuvette ouest et autant de villages environnants pour bénéficier de l'allocation d'urgence covid-19, 2565 ont été enquêtés, 1738 ont été reçus et traités. Parmi eux, 440 sont en détresse sociale, 384 en contentieux, 62 vulnérables et pauvres, 72 non éligibles et 3 enregistrés plus d'une fois, a détaillé Anasthasie Ossangatsama.

Assistance

Bien avant le lancement de la certification, la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire a mis à la disposition des personnes vivant avec handicap des tricycles et des béquilles pour faciliter la mobilité des handicapés moteurs, des cannes blanches pour les aveugles. Les sinistrés ont bénéficié, eux aussi, des kits alimentaires et de quelques matériaux de construction afin de réhabiliter leurs habitations.

R.M.

CUVETTE-OUEST

Plus de mille enfants non enregistrés à l'état civil

En mettant à la disposition des parents, en compagnie de leurs enfants, 27 actes de naissance sur 1076 attendus, la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Antoinette Dinga-Dzondo, a remis des registres au préfet du département de la Cuvette-Ouest, afin de régulariser la situation de ceux qui ne sont pas déclarés à l'état civil.



Remise d'actes de naissance et de fournitures scolaires par la ministre Antoinette Dinga-Dzondo

Les vingt-sept enfants, désormais détenteurs d'actes de naissance, ont reçu en même temps, de la main de la ministre en charge des Affaires sociales, des fournitures scolaires à l'orée de la rentrée fixée au 12 du mois en cours. Puisque parmi eux figurent ceux qui sont en âge d'aller à l'école. Les parents sont ainsi épargnés des dépenses y relatives.

Seulement, 1049 enfants jusqu'à n'ont pas encore été déclarés. « Si le travail avait été fait tel que prévu en 2019, la ministre Antoinette Dinga-Dzondo devait mettre à l'ensemble des 1076 enfants des actes de naissance au lieu de 27 comme c'est le cas aujourd'hui », a expliqué le directeur général des Affaires sociales, Christian Mabilia.

Les bottins de réquisition aux fins de déclaration tardive de

naissance (pour le procureur de la République), des fiches de renseignement en vue d'établissement des actes de naissance, de registre d'actes de naissance pour leur retranscription au niveau de l'état civil, sont autant de documents que la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire a mis à disposition du préfet du département de la Cuvette-Ouest, Edouard Denis Okouya, afin que les 1049 enfants qui attendent d'être tardivement déclarés le soient. « Nous allons nous-y atteler pour que ces enfants jouissent pleinement de leur droit à l'identité », a assuré ce dernier.

A dire vrai, les 1049 enfants du département de la Cuvette-Ouest, en attente d'actes de naissance, concernent l'année 2019. Entretemps, le chiffre a augmen-

té par rapport à 2020 qui est à son dernier trimestre. Une mise à jour des chiffres mérite d'être faite pour ne laisser personne en marge.

A propos des difficultés de déclaration, il arrive que quelques préalables ne soient pas remplis car certains parents n'ont eux-mêmes ni actes de naissance, ni pièces d'identité, donc apatrides. Aussi, la réquisition au niveau de la justice coûte 10 000FCFA par acte de naissance. Pour les acteurs de l'action sociale, l'Etat devra tout faire pour faciliter la tâche aux enfants qui ne doivent pas subir le même sort que leurs géniteurs. Ils doivent plutôt disposer des actes de naissance qui leur permettront de jouir de leurs droits à la nationalité congolaise et aussi à l'éducation...

Rominique Makaya

AVIS DE RECRUTEMENT

Une institution financière de la place recrute poste 1: comptable (Comptabilité Générale)

MISSIONS :

- Participer à la tenue de la comptabilité générale;
- Organiser, superviser et tenir la comptabilité des immobilisations;
- Mettre en œuvre l'étiquetage des immobilisations.

PROFIL RECHERCHE :

- Obtenir la liste des immobilisations à ventiler;
- Analyser les pièces comptables et trancher sur la comptabilisation en Immobilisations fermes ou non;
- Dans le cas des immobilisations fermes, enregistrer sur le logiciel « Amplitude_Asset »; dans le cas contraire faire des régularisations appropriées;
- Editer la liste des immobilisations acquises;
- Editer l'Etat de synthèse des immobilisations;
- Préparer les imputations comptables et enregistrer dans Amplitude Banque;
- Faire le cadrage Etat de synthèse / Comptabilité sur les acquisitions;
- Faire la mise à jour des immobilisations en cours;
- Faire le cadrage Etat de synthèse / Comptabilité sur les cessions;
- Réviser la liste des inventaires des immobilisations chaque fin de semestre;
- Participer aux inventaires physiques des immobilisations et mettre en œuvre l'étiquetage des immobilisations inventoriées chaque fin de semestre;
- Participer à la réception, au stockage et à la mise en service des immobilisations commandées;
- Autres tâches:
- Recevoir les pièces comptables de toutes natures d'opérations à passer manuellement;
- Préparer, saisir dans Amplitude et faire valider auprès du superviseur les imputations comptables à passer manuellement
- Participer à toutes autres tâches qui vous

seront confiées.

-Savoir-faire

- Savoir préparer une mission d'Audit sur les comptes...
- Avoir des connaissances en gestion, comptabilité et finances;
- Connaître et avoir la pratique de la réglementation COBAC
- Connaître Les Normes OHADA;
- Avoir la maîtrise du pack office (Excel, power point,...);
- La connaissance du logiciel « Amplitude Asset » serait un avantage;
- Savoir-être:
- Avoir le sens de la confidentialité et de l'éthique;
- Etre rigoureux et méthodique;
- Avoir une bonne capacité de gestion;
- Avoir un esprit de synthèse et d'analyse;
- Etre patient, courtois et avoir une écoute active.

QUALIFICATIONS/EXPERIENCES

formation universitaire BAC+3 en finances et comptabilité ou diplôme équivalent avec une expérience d'au moins trois (03) ans dans le métier au sein d'un cabinet d'expertise comptable ou d'une banque.

COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

- CV accompagné d'une photo et d'une lettre de motivation
 - Références des deux précédents employeurs (le cas échéant)
- Les dossiers de candidature devront être envoyés à l'adresse suivante : recrutement.talent@yahoo.com au plus tard le 12 Octobre 2020 à 17h00
- Aucun dossier ne sera pris en compte dépasser ce délai.
- NB : seuls les candidats (es) présélectionnés (es) seront convoqués(es) pour passer le test et les entretiens. Les dossiers de candidatures ne seront pas retournés.

AVIS DE RECRUTEMENT

Une institution financière de la place recrute poste 2: Fiscalité

MISSIONS :

- Mettre en place une veille fiscale;
- Faire des analyses fiscales en amont et donner des avis internes ou conseils;
- Faire des analyses fiscales en aval et procéder aux déclarations et paiements mensuels des impôts et taxes;
- Tenir correctement le dossier fiscal et participer aux VGC des missions d'impôts.
- Faire le contrôle comptable.

PROFIL RECHERCHE :

- Faire des analyses fiscales avant signatures de tout contrat de bail et sur toutes autres prestations externalisées;
- Faire des analyses fiscales avant signatures de toute convention avec la clientèle ou tout autre tiers;
- Préparer mensuellement les déclarations de tout impôt et taxe;
- Déclarer et Payer mensuellement tout impôt et taxe dû;
- Etablir et Déposer à l'Administration fiscale la DAS;
- Déterminer le résultat Fiscal chaque année, liquider et faire la déclaration de l'IS;
- Autres tâches:
- Contrôler les déclarations sociales de chaque mois;
- Faire le cadrage chaque mois entre déclarations Fiscales/Sociales et la comptabilité;
- Participer à toutes autres tâches qui vous seront confiées.
- **Savoir-faire:**
- Savoir préparer une mission d'Audit ou contrôle en fiscalité...;
- Connaître et avoir la pratique de la réglementation COBAC;

• Connaître les Normes OHADA;

- Maîtriser le code Général des Impôts et tout autre législation en matière des impôts et taxes;
- Avoir la maîtrise du pack office (Excel, power point,...);
- La connaissance du logiciel « Amplitude » serait un atout

-Savoir-être:

- Avoir le sens de la confidentialité et de l'éthique;
- Etre rigoureux et méthodique;
- Avoir une bonne capacité de gestion;
- Avoir un esprit de synthèse et d'analyse;
- Etre patient, courtois et avoir une écoute active.

QUALIFICATIONS/EXPERIENCES

- formation universitaire BAC+3 en finances et comptabilité ou diplôme équivalent avec une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le métier au sein d'un cabinet d'expertise comptable / de fiscalité ou d'une banque;

COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

- CV accompagné d'une photo et d'une lettre de motivation
 - Références des deux précédents employeurs (le cas échéant)
- Les dossiers de candidature devront être envoyés à l'adresse suivante : recrutement.talent@yahoo.com au plus tard le 12 Octobre 2020 à 17h00
- Aucun dossier ne sera pris en compte dépasser ce délai.
- NB : seuls les candidats (es) présélectionnés (es) seront convoqués(es) pour passer le test et les entretiens. Les dossiers de candidatures ne seront pas retournés.

DAO relatif

-À L'ENTRETIEN, La MAINTENANCE et SAUVEGARDE du SYSTEME de VIDEOSURVEILLANCE NUMERIQUE

-Date limite pour le dépôt des offres : 30 Octobre 2020

-Lieu de retrait des DAO : Direction de la Logistique

Avenue Amilcar Cabral BP : 2889 Brazzaville République du Congo

-Condition de retrait du DAO : 100.000 FCFA

AFRIQUE CENTRALE

L'Unesco en quête d'une stratégie en matière de politique sociale

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et les Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) ont organisé en ligne, le 30 septembre, au Gabon, un forum pour la gestion des transformations sociales (MOST).

Cette rencontre visait à encourager dans les pays d'Afrique centrale, une synergie renforcée entre les politiques publiques et la recherche en sciences sociales pour répondre au défi de la pauvreté, amplifié par l'impact de la pandémie de la covid-19, en vue de la réalisation de l'objectif n°1 de l'Agenda 2030.

Ce forum, deuxième du genre dans la sous région, a permis d'apporter des possibilités de partage de connaissances et d'apprentissage Sud-Sud et Sud-Nord ; favoriser les liens entre la recherche et les politiques dans les domaines thématiques prioritaires du programme MOST et contribuer ainsi à l'élaboration de politiques éclairées par l'analyse de données factuelles.

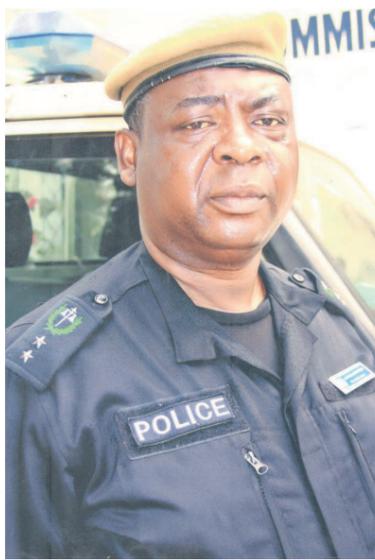
En effet, depuis l'adoption du programme de développement durable à l'horizon 2030, « transformer notre monde », l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, est unanimement identifiée comme le plus grand défi que l'humanité est appelée à relever.

A la lumière des discussions, plusieurs points remplissant les critères de lutte contre la pauvreté, l'impact de la pandémie de la covid-19 et les stratégies à mettre en place dans l'espace CEEAC ont été retenus. Il s'agit entre autres, des situations nationales de la pauvreté liée à la question d'inégalités, d'exclusion sociale, notamment celle touchant les femmes, des mécanismes et stratégies mis en œuvre pour y remédier avant la pandémie.

Il y a aussi les défis auxquels les pouvoirs publics devront faire face, à l'épreuve de la covid-19, en matière de réalisation de l'Objectif de développement durable n°1 ; des mesures prises en matière de politiques sociales, et en particulier de protection sociale et de services sociaux de base dans chacun des pays pour aider les populations à faire face à la pauvreté et dans le contexte de la covid-19 ; l'importance de la recherche en sciences sociales pour contribuer à l'élaboration des politiques publiques efficaces et bien d'autres.

Guillaume Ondzé

NÉCROLOGIE



Les familles Morapenda et Nkodia, la veuve Nkodia-Oumba Gaétine, informent les parents, amis et connaissances du décès de leur enfant l'adjudant-chef de police Morapenda Matthieu Joao, survenu le dimanche 4 octobre 2020 au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n° 12 bis de la rue 5 Février, derrière la gare ferroviaire non loin de l'église Chapelle des Vainqueurs à Poto-Poto. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

IN MEMORIAM



5 octobre 201-5 octobre 2020
Voici 6 ans que le Seigneur a rappelé à lui sa servante Mbongo Julienne. A l'occasion de cette date commémorative, les enfants et les petits enfants Hossie invitent tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire et d'être en communion de prière avec la famille. Mbongo Julienne que ton âme repose en paix.

PRÉSIDENTIELLE EN RCA

Plus de 2500 Centrafricains recensés à Brazzaville

L'élection présidentielle est prévue en Centrafrique pour le 27 décembre prochain, couplée avec les législatives. Tout comme leurs compatriotes vivant au pays, les Centrafricains résidant au Congo-Brazzaville se sont inscrits sur la liste électorale.

Le président de l'entité démembrée de l'Autorité nationale des élections (ANE), Sylvain Woromogo, a salué l'engouement de ses compatriotes venus massivement pour se faire enrôler sur la liste électorale. L'enrôlement des électeurs s'est fait à base des tablettes numériques, d'après l'ANE, ce qui a facilité le déroulement de l'opération et sa fiabilité.

Pour Sylvain Woromogo, le succès du prochain scrutin dépend en partie de la bonne organisation du recensement électoral, dont la publication de la liste et la distribution des cartes d'électeurs. « Pendant deux semaines, nous avons enrôlé environ 2500 compatriotes. L'opéra-



Les ressortissants centrafricains

tion s'est déroulée dans le calme et c'est une réussite à Brazzaville. Cette première étape dans le processus électoral augure pour nous des élections apaisées », a estimé le président de l'ANE locale. Celui-ci a également salué le soutien des autorités congolaises qui

ont apporté des facilités administratives et permis la sécurisation des matériels. Il a enfin invité ses compatriotes à être attentifs aux différentes annonces au sujet de l'affichage de la liste électorale et le retrait des cartes d'électeurs.

Fiacre Kombo

LAC TCHAD/SAHEL

L'impuissance des armées face à Boko Haram et la situation au Sahel appellent à une action collective

La région du lac Tchad est devenue la base arrière de Boko Haram et de l'Etat islamique en Afrique de l'Ouest (Iswap). On constate une multiplication des attaques contre des civils et militaires. Alors que des capacités opérationnelles et de renseignement augmentent au Sahel.

Sur la rive nigérienne du lac Tchad, un convoi de véhicules escortant le gouverneur de l'Etat de Borno est tombé dans une embuscade. L'attaque a fait 30 morts. Le gouverneur a pu y échapper. Par contre, il a subi une seconde attaque, 60 km plus loin. Les terroristes ont récupéré un véhicule blindé de transport de troupes, un camion contenant des armes à feu et six véhicules utilitaires. L'Is wap a fait scission du groupe jihadiste Boko Haram en 2016. Il a mené depuis de nombreuses attaques, notamment contre l'armée nigérienne, au cours desquelles des milliers de soldats auraient été tués. Il contrôle plusieurs villes et villages.

Les rives du lac Tchad, vaste étendue d'eau marécageuse truffée d'îlots qui s'étend aux confins du Niger, Cameroun, Nigeria et Tchad, sont devenues le repaire imprenable de Boko Haram et de l'Is wap de plus en plus actifs. Dans la lutte qui est menée contre le terrorisme d'extrémistes islamistes dans la région du lac Tchad, seule l'armée tchadienne continue à obtenir quelques résultats, irréguliers,

contre Boko Haram. Elle a réussi récemment à tuer « 20 terroristes » et « libérer 12 otages civils », des mains de Boko Haram, à la frontière avec le Nigeria. Depuis 2009, début de l'insurrection de Boko Haram, 36 000 personnes ont été par Boko Haram, dans la région. Et plus de deux millions de d'habitants déplacés.

Le président du Niger appelle à une action internationale au Sahel et dans le bassin du lac Tchad. Pour le président nigérien, Mahamadou Issoufou, seule une action internationale pourra rétablir la sécurité au Sahel et dans le bassin du lac Tchad.

Devant l'Assemblée générale des Nations unies (ONU), il a déclaré : « Les nombreuses menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales ne peuvent pas être résolues par les États pris individuellement, mais par une action collective de la communauté internationale ». Il s'est félicité du renforcement des capacités opérationnelles et de renseignement des forces de défense et de sécurité au

niveau national, de l'opérationnalisation de la Force mixte multinationale (Bénin, Cameroun, Niger, Nigéria et Tchad) dans le bassin du lac Tchad et de la Force conjointe du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad).

Pour un financement pérenne de celle-ci, Mahamadou Issoufou a salué la proposition du secrétaire général de l'ONU, António Guterres, qui a préconisé « de s'inspirer du modèle de la mission de l'Union africaine (UA) en Somalie ». Pour lui, la création de la coalition de lutte contre le terrorisme au Sahel, la mise en place d'un commandement conjoint pour toutes les forces militaires participantes dont celles françaises (Barkhane) et européennes (Takuba), le déploiement prochain par l'UA d'un contingent de 3 000 hommes, les initiatives de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest « sont autant d'éléments qui suscitent l'espoir d'une victoire sur notre ennemi commun : le terrorisme et le crime organisé ».

Noël Ndong

SOUDAN

Gouvernement et rebelles signent un accord de paix

Le gouvernement soudanais et des chefs rebelles ont signé le 3 octobre à Juba un accord de paix qualifié d'historique, qui mettra fin à dix-sept ans d'une guerre meurtrière.

Des représentants du gouvernement de transition soudanais et mouvements rebelles, ainsi que des diplomates tchadiens, qatariens, égyptiens, de l'Union africaine et des Nations unies ont également paraphé le texte.

L'accord de paix est composé de huit protocoles : propriété foncière; justice transitionnelle; réparations et compensations; développement du secteur nomade et pastoral; partage des richesses; partage du pouvoir ; retour des réfugiés et déplacés. Il stipule également le démantèlement à terme des groupes armés et l'intégration des combattants dans l'armée, qui devra être représentative de toutes

les composantes de la société. Cet accord est la suite formelle des avancées réalisées en août dernier. Les deux parties s'étaient déjà mises d'accord sur les principaux points. Chaque partie avait signé le document, puis les négociations s'étaient poursuivies jusqu'à la signature formelle dudit document. « Nous avons conclu aujourd'hui un accord de paix. Nous sommes heureux. Nous avons accompli notre mission », a déclaré peu avant la signature le Sud-Soudanais Tutkew Gatluak, l'un des médiateurs.

Côté insurgé, le chef du principal groupe rebelle du Darfour, le Mouvement de libération du Soudan (SLM), signataire des

accords, a lui aussi évoqué des défis à relever. « La situation économique au Soudan et la fragilité de la situation politique représentent bien évidemment des défis, mais je suis convaincu que nous pourrions arriver à la paix », a affirmé Mini Arko Minawi.

« Cette signature va vraiment nous permettre de laisser la guerre derrière nous. Elle va apporter la démocratie, la justice, la liberté au Soudan. Nous sommes très heureux. C'est la fin de la guerre et l'économie du Soudan va repartir de l'avant », a indiqué Ismail Jalab, un responsable du SLM.

Yvette Reine Nzaba

BIODIVERSITÉ

Le Congo parmi les pays à forte couverture forestière et à faible taux de déforestation

Lors du sommet mondial sur la biodiversité, tenu le 30 septembre, par visioconférence, à New York aux Etats-Unis, en marge de la célébration du soixante-quinzième anniversaire des Nations unies, la ministre du Tourisme et de l'Environnement, Arlette Soudan-Nonault, a déclaré que le Congo est parmi les pays à forte couverture forestière et à faible taux de déforestation.

Le sommet, convoqué par le secrétaire général des Nations unies, s'est tenu sur le thème: « Actions urgentes en faveur de la biodiversité pour un développement durable ». Il avait pour but de fournir une orientation politique et de créer une dynamique en faveur du développement d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020.

Au cours de cette conférence, les communications des États se sont faites par message enregistré, des chefs d'État et de gouvernement ou des ministres désignés, diffusé au siège des Nations unies. La déclaration de la République du Congo a été lue par Arlette Soudan-Nonault, ministre du Tourisme et de l'Environnement, coordinatrice technique de la Commission climat du Bassin du Congo et du fonds bleu pour le Bassin du Congo, qui dans son message au nom du président de la République du Congo, chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, a tenu d'abord à remercier le secrétaire général des Nations unies pour avoir eu l'initiative d'organiser ce sommet sur l'une des questions les plus brûlantes de l'heure, à savoir la préservation



UN SUMMIT ON BIODIVERSITY

La ministre en visioconférence lors du sommet mondial sur la biodiversité (crédit photo/MTE) l'Environnement. Malheureusement, la perte de la biodiversité c'est contribuer efficacement à la lutte contre les changements climatiques. Le rôle joué par les forêts, les mangroves et les zones humides dans la séquestration du carbone et la régulation du climat mondial n'est plus à démontrer.

La découverte des tourbières sur une superficie de près de 145.500 km², engage le Congo à gérer durablement ces écosystèmes fragiles

Pour Arlette Soudan-Nonault, la République du Congo, située au cœur du bassin du Congo, deuxième poumon écologique de la planète, consciente de la

nécessité de préserver ce patrimoine mondial qui représente près de 10% de la biodiversité de la planète, s'est très tôt engagée dans la gestion durable de ses forêts à travers l'aménagement forestier et la certification forestière.

Ces efforts, poursuit-elle, ont permis à la République du Congo, de figurer parmi les pays à forte couverture forestière et à faible taux de déforestation. « Nous avons en outre créé 17 aires protégées qui représentent près de 13% du territoire national. La préservation et la protection des tortues marines nous ont mené à entreprendre la création d'une aire marine protégée dans la baie de Loango. Le Congo qui a adhéré à la convention de Ramsar sur les zones humides a inscrit à ce jour quatorze sites au titre de cette convention », a déclaré le ministre.

Plus récemment, la découverte des tourbières sur une superficie de près de 145.500 km², dans la cuvette centrale du bassin du Congo et qui séquestrent près de trente milliards de tonne de carbone, engage le Congo

à gérer durablement ces écosystèmes fragiles. Les besoins en financement à ce sujet sont énormes et quelques initiatives sont en cours avec certains partenaires, dit-elle.

« En définitive, pour augmenter notre ambition dans la préservation de notre biodiversité, la République du Congo a signé en septembre 2019, une lettre d'intention avec l'initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) couvrant des secteurs aussi variés que l'agriculture, les forêts, les mines, les hydrocarbures, l'environnement afin de nous placer dans une trajectoire de développement durable », a-t-elle indiqué.

Enfin, pour la ministre du Tourisme et de l'Environnement, dans une démarche collégiale autour de la commission climat du bassin du Congo dont le Congo assure la présidence, il a été créé un fonds bleu, outil de financement des projets concourants à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre les changements climatiques et dont l'étude de préfiguration est en cours d'adoption.

Bruno Okokana



tchattez



partagez



jouez



écoutez



Jouez sans forfait internet !

Si vous êtes un utilisateur MTN jouez sur ayoba sans forfait internet !

Ayoba c'est plus de 50 jeux gratuits tout aussi intéressants les uns que les autres à découvrir.

Rejoignez la famille ayoba.

Créé en Afrique pour le monde.











Téléchargez sur ayoba.me

COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

Le gouvernement et la Fécofoot s'engagent pour une meilleure organisation

Le ministre des Sports et de l'Éducation physique a, lors d'un entretien avec les dirigeants de la Fédération congolaise de football (Fécofoot), insisté sur une organisation sérieuse comme recette devant permettre aux équipes nationales d'obtenir de bons résultats dans les échéances qui pointent à l'horizon.

Hugues Nguélondele a rencontré le 1er octobre la Fécofoot pour donner suite à la circulaire du 16 septembre 2020 relative à l'ouverture des candidatures pour l'organisation des futures compétitions de la Confédération africaine de football. Pour des raisons de trésorerie, le Congo, a-t-il indiqué, ne s'engagera pas dans l'organisation mais plutôt à la participation.

« Nous ne sommes pas preneurs mais nous allons participer. Il faudra que nous nous engageons à participer avec une organisation sérieuse pour pouvoir obtenir des résultats. La Fécofoot et le ministère, nous sommes en symbiose pour faire en sorte que quelques victoires arrivent. Pour cela il faut une organisation sérieuse autant pour ce qui arrive tôt et autant pour ce qui arrive un peu plus tard. Mais quand on s'y prend tôt dans l'organisation et la préparation, je crois qu'on peut ob-



Les membres de la Fécofoot suivant les instructions du ministre des Sports et de l'Éducation physique Adiac

tenir quelques résultats positifs », a-t-il expliqué.

Il a précisé les quelques étapes à respecter pour assurer la formation des équipes aux futures compétitions. Il a insisté sur l'organisation du championnat au niveau

local, la détection et la sélection. Les Diables rouges, rappelés, sont engagés dans les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations Cameroun 2022. L'équipe locale participera du 13 janvier au 7 février toujours au Cameroun

à la phase finale du Championnat d'Afrique des nations. Les sélections des jeunes doivent participer aux éliminatoires des CAN des moins de 17 et 20 ans qui se disputeront désormais dans chacune des zones. Les Diables rouges dames

vont poursuivre les éliminatoires de la Coupe du monde. Chaque saison, les clubs congolais sont engagés aux compétitions interclubs de la CAF.

Face à ce tableau, Hugues Nguélondele a exigé à la Fécofoot la présentation d'un programme pluriannuel chiffré sur la préparation qui, selon lui, leur permettrait d'atteindre les objectifs fixés pour chacune des compétitions à venir. «... Nous devrions avoir une étroite et franche collaboration pour faire ensemble et gagner ensemble... Il nous faut se serrer les coudes et avancer parce que la cause est commune car lorsqu'il y a réussite, elle ne revient pas seulement à la Fécofoot mais aussi au ministère et vice versa », a-t-il souhaité.

« Je crois que ce sont des instructions du gouvernement. Nous allons les exécuter le plus tôt possible », a rassuré Jean Guy Blaise Mayolas, président de la Fécofoot.

James Golden Eloué

LIVRE

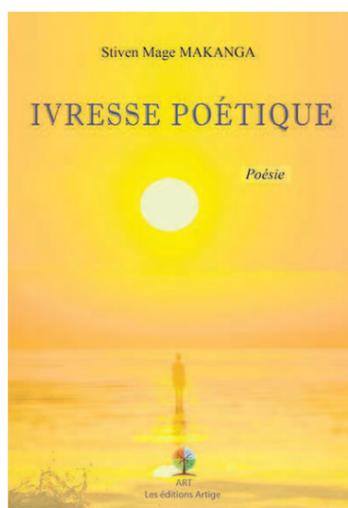
Stiven Mage Makanga signe « Ivresse poétique »

Pour son second recueil de poèmes publié en juillet dernier aux éditions Artige de Chidid, au Sénégal, Stiven Mage Makanga partage sa flamme pour l'écriture avec une ouverture sur des thématiques variées.

Recueil de poèmes de soixante-et-un pages à la saveur philosophique, « Ivresse poétique » est un regard panoramique de Stiven Mage Makanga sur les événements et le poids du temps. L'auteur s'est muni de l'imaginaire pour sublimer et peindre une réalité ; celle d'hier, d'aujourd'hui, de demain, d'ailleurs ou de nulle part, entre rimes, vers, rythmes, proses, jeux et métaphores. L'ouvrage se veut une symphonie humaniste des mélodies de la vie. Un voyage vers l'inconnu et l'infini, vers ce qui n'est pas encore et ce qui reste à définir. À la fois utopique et libre, il est le reflet de l'âme d'un homme ancré dans sa société.

Ce livre exprime en grande partie des nostalgies muettes, qui au fond ne sont rien d'autre que le reflet de la révérence et la loyauté pour tout ce qui fait l'homme : paysages, sons, odeurs, origines, souvenirs, événements, rencontres... Son originalité ne se situe pas dans la pluralité des thématiques qu'il aborde telles que l'amour, la liberté, la nostalgie, le racisme... mais dans le traitement.

« Ivresse » est le premier poème de l'œuvre, rédigé à la page 13, à travers lequel l'auteur clame sa passion et son enracinement pour l'écriture, tel qu'il affirme dans son avant-propos, « une journée sans écrire, facilement me rend malade. Je vis sans doute dans la



dépendance de l'écriture. La plume, est devenue pour moi, une boisson alcoolisée dont l'inspiration qui fouine mon cerveau, me passe et me surpasse telle la fibre optique en 5G dans toute sa vitesse ».

Au nombre des trente-et-un poèmes du recueil, on y découvre également des textes aussi savoureux qu'enivrants tels que « Réel », « L'être sucré », « Buveur », « Fabuleux », « Voyage », « Liberté », « Tous des Congolais », etc. Stiven Mage Makanga fait également une part belle à la jeunesse avec un récit moralisateur, intitulé « Lodeur d'une ville ».

« Ma ville sent la bière ; Partout s'alignent des caves ; Il manque ici la prière ; est-ce qu'ils le savent ? Trop d'ivrognes dans la rue ; L'ignorance des clairvoyants parue ; l'ivrognerie partout se présente ; se rendent-ils compte ? Que tous s'abrutissent ; l'obsession actuelle ce vice ; bière par ci par là moins cher ; où sont les pasteurs sur la chaire ? Prêchez cette jeunesse qui se perd ; marchant inconscient sans repère », a écrit l'auteur.

De nationalité congolaise, Stiven Mage Makanga est un poète et romancier engagé, qui réside depuis quelques années à Dakar, au Sénégal. « Hectare » est son tout premier recueil de poèmes publié aux éditions Edilivres à Paris.

Merveille Atipo

PRÉPARATIFS CHAN 2021

Le regroupement des Diables rouges suspendu aux résultats des tests Covid

A trois mois de la phase finale du Championnat d'Afrique des nations (Chan), le début des préparatifs des Congolais tarde à se concrétiser.

L'entraîneur de l'équipe nationale des Congolais évoluant au championnat national, Barthélemy Ngatsono, devrait animer une conférence, le 3 octobre, afin de présenter la liste définitive des joueurs retenus, mais aussi le programme des préparatifs de la compétition.

Malheureusement, le coach Ngatsono, présent dans la salle et prêt à enclencher la séance des questions-réponses, a été silencieusement retiré à cause de

ce que la Fédération congolaise de football appelle par « la nécessité de finaliser quelques aspects techniques, mais aussi les contraintes de la pandémie Covid-19 ».

Le début des préparatifs qui était prévu pour ce lundi a été alors reporté à une date ultérieure, malgré le fait que la phase finale de la compétition avance à grand pas. Selon les services de la Fécofoot, la non-disponibilité des tests Covid, effectués par certains joueurs et

les contraintes pratiques, dues à la crise sanitaire, seraient à l'origine de ce changement de dernière minute.

Le Championnat d'Afrique des nations de football 2021 est la sixième édition de cette compétition internationale organisée par la Confédération africaine de football. Il va rassembler du 16 janvier au 7 février prochain, au Cameroun, seize sélections africaines composées de joueurs évoluant uniquement dans un club de leur pays. Le Congo est logé dans le groupe B, en compagnie de la Libye, la République démocratique du Congo et le Niger.

Rude Ngoma

FOOTBALL

Les Diables rouges avec un effectif diminué face à la Gambie

Les Diables rouges affrontent le 9 octobre, au Portugal, la Gambie dans le cadre de la journée Fifa avec un effectif diminué. Thievy Bifouma, Fernand Mayembo, Randi Goteni, Dylan Saint Louis et Hugo Konongo manqueront à l'appel.

Les joueurs des Diables rouges doivent arriver au Portugal le mardi pour préparer ce match amical international contre la sélection de la Gambie, première du groupe D devant le Gabon, la République démocratique du Congo et l'Angola. C'est une véritable opposition qui permettra au staff technique des Diables rouges de mieux préparer les matches décisifs contre Eswatini comptant pour la troisième et quatrième journées des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations Cameroun 2022.

A cause de la pandémie du coronavirus, les joueurs locaux n'ont pas été convoqués. Valdo Candido a composé son ossature sur les joueurs de la diaspora qu'il n'aura malheureusement pas tous à sa disposition. Sur les vingt-et-un joueurs convoqués, cinq sont officiellement forfaités pour cette rencontre.

Pour des raisons administratives, Thievy Bifouma manquera à l'appel. L'attaquant congolais, qui a signé en juillet dernier un contrat qui le lie avec le club chinois de Shenzhen pour une indemnité de transfert es-

timée à 3 millions d'euros, veut déjà résilier son contrat, a-t-on appris. En attendant la procédure, l'attaquant congolais ne peut pas pour le moment quitter le territoire chinois. « Thievy Bifouma a un problème avec son club. Il voulait profiter de l'invitation de l'équipe nationale pour sortir du pays. Malheureusement, il n'est pas autorisé à quitter le territoire chinois. Même son passeport lui a été ravi. Alors qu'il a signé pour trois ans avec son club, il veut déjà résilier son contrat », a expliqué Jean Guy Blaise Mayolas lors d'une récente rencontre avec le ministre des Sports et de l'Éducation physique. Le président de la Fédération congolaise de football a ensuite confirmé l'absence de Fernand Mayembo pour des raisons médicales. Le défenseur congolais testé positif au Coronavirus devrait observer une quarantaine conformément au protocole sanitaire.

Sorti quant à lui sur blessure lors de la victoire de son équipe Dunkerque 1-0 devant Guingamp dans le cadre de la 6^e journée de la ligue 2, Ran-

dy Goteni ne sera pas du rassemblement du Portugal. Dylan Saint Louis a alourdi la liste des absences parce qu'il aurait perdu son passeport congolais. Contacté par la Fécofoot, Hugo Konongo ne décroche malheureusement plus les appels de la fédération, a-t-on appris.

La liste des Diables rouges en attendant des éventuels remplacements **Gardiens** : Christoffer Mafoumbi (Morton FC/Ecosse), Will Cesaire Matimbo (Entente SSG/ France)

Défenseurs : Baron Kibamba (Seville FC/Espagne), Vladis Emmerston Illoy Ayyet (Vejle Boldklub/ Ukraine), Ravy Tsouka Dozi (Helsingnorgs/ Suède)

Milieu du terrain : Duel Anounou (Le Mans/France), Amour Junior Loussoukou (Aguilas FC/Espagne), Prestige Mbougou (FC Metalac/ Serbie), Yves Simon Pambou (Gazmetan Medias (Roumanie), Gaius Makouta (PFK Beroe/ Bulgarie), Merveil Ndockyt (NK Osijek/ Croatie)

Attaquants : Yohan Andzouana (Dac Dunajska Streda (Slovaquie), Mavis Tchibota (Ludogorets/ Bulgarie), Prince Vinny Ibara (Neftchi PFK/ Azerbaïdjan), Silvère Ganvoula (VFL Bochum/ Allemagne), Guy Mbenza (Cercle Bruges/Belgique).

J.G.E.

EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS

L'Equipe humanitaire en RDC se dit solidaire aux victimes

Réagissant aux allégations rapportées par The New Humanitarian et la Fondation Thomson Reuters, l'équipe humanitaire se dit déterminée à renforcer les mécanismes existants de protection contre ces faits décriés afin d'assurer qu'ils atteignent pleinement leurs objectifs.

La communauté humanitaire en République démocratique du Congo (RDC), représentée par l'Equipe humanitaire pays, s'est dite préoccupée par les allégations d'exploitation et d'abus sexuels rapportés par The New Humanitarian et la Fondation Thomson Reuters. Dans un communiqué du 2 octobre, elle a affirmé que « les organisations mentionnées dans les articles ont lancé ou sont en train de mener des enquêtes pour identifier les responsables, conduire des investigations et prendre les mesures disciplinaires et juridiques appropriées, tout en respectant la confidentialité et en priorisant la sécurité des survivantes et survivants ».

Toutefois, l'Equipe humanitaire pays en RDC dit également exprimer sa solidarité avec toutes les survivantes et les survivants d'exploitation ou

abus sexuels ainsi que leurs familles. « Toute victime doit être prise en charge. Tout responsable doit être sanctionné », a-t-elle fait savoir.

Respect d'une politique de tolérance zéro

L'Equipe humanitaire pays en RDC a fait savoir que ses membres respectent une politique de tolérance zéro face à l'exploitation et aux abus sexuels. Ils s'engagent, selon elle, à renforcer les mécanismes de protection contre l'exploitation et les abus sexuels à travers le pays. Toutes les organisations humanitaires, a noté cette équipe, sont encouragées à respecter les « procédures opérationnelles mondiales pour la coopération inter-organisations au sein des mécanismes communautaires de plaintes » élaborées par le comité permanent inter-agences (IASC) en 2016 en vue de prévenir

et de répondre aux cas rapportés.

Elle note également qu'une coordination nationale pour la protection contre l'exploitation et les abus sexuels a été créée en 2018 et compte cent-quinze organisations, dont soixante-sept ONG nationales, trente-trois ONG internationales et quinze agences des Nations unies. Elle est chargée, a expliqué l'équipe, de la mise en œuvre de lignes directrices et d'assurer la prise en charge des survivantes et survivants d'exploitation et abus sexuels. « Depuis sa création, la coordination nationale a eu connaissance de soixante allégations dont huit cas concernant des personnes mineures. Conformément aux procédures opérationnelles d'IASC, tous les cas ont été transmis pour investigation. Nous reconnaissons que ces chiffres sont probablement en deçà de la réalité, car

beaucoup de victimes et témoins ne dénoncent pas les cas d'exploitation et d'abus sexuels pour diverses raisons », a fait savoir l'Equipe humanitaire en RDC.

Cette dernière se dit, par ailleurs, consciente que les relations de pouvoir inégales entre hommes et femmes au sein de la société créent les conditions qui rendent possibles les pratiques d'exploitation et d'abus sexuels. Et de souligner que mettre fin à toutes formes de violence basée sur le genre, les exploitations et les abus sexuels inclus implique un changement social profond et un engagement plus fort de la communauté internationale, du gouvernement et des mouvements sociaux pour promouvoir des mécanismes d'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles afin qu'elles puissent être libres de choisir et être protagonistes de leurs vies. Nous nous engageons, a promis l'équipe humanitaire, à continuer à soutenir les Congolaises et les Congolais pour construire une société plus juste qui mette les femmes et les hommes sur le même pied d'égalité. L'Equipe humanitaire pays encourage toute

personne qui se considère comme une victime d'exploitation ou d'abus sexuels à signaler son cas. Et de noter que ces dénonciations sont importantes afin de permettre des enquêtes plus approfondies, de sanctionner les responsables, de lutter contre l'impunité et de contribuer ainsi à freiner ces pratiques intolérables. « Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la protection des personnes qui alertent sur ces cas. Nous sommes conscients que les mécanismes communautaires permettant à la victime de parler à des personnes connues doivent être favorisés », a-t-elle indiqué.

Les articles de The New Humanitarian et la Fondation Thomson Reuters concernés, rappelle-t-on, reprennent les témoignages de cinquante et une femmes qui rapportent avoir été victimes d'exploitation et abus sexuels commis par des travailleurs engagés dans la réponse à la dixième épidémie de la maladie à virus Ebola qui a frappé l'est de la RDC du 1er août 2018 au 25 juin 2020.

Lucien Dianzenza

DÈCÈS DE MAMAN AMY

Koffi Olomide effondré

A la suite de la disparition de sa mère, le matin du samedi 3 octobre, le Grand Mopao a posté une vidéo où il exprime toute la douleur ressentie face à la perte de celle qui a toujours été sa première fan et son premier soutien depuis le début de sa carrière tout autant que dans les épisodes les plus difficiles de Quartier Latin.

Dans la vidéo postée dans les moments qui ont suivi l'annonce du décès de sa mère, Koffi se laisse aller. Ce n'est pas le Mopao Mokonzi que l'on a toujours connu, il est apparu complètement effondré, toute fierté bue. Les yeux rougis et enflés, sans fards, au bord des larmes. La seule chose qu'il a gardée, c'est cette verve qui a, pour l'occasion, traduit sa peine sous le coup de cette grande perte. En effet, Aminata Angélique Muyonge, qu'il a toujours appelé affectueusement Maman Amy et que les fans avaient de même adoptée, a été d'un grand soutien le long de sa florissante carrière. D'aucuns ont toujours soutenu qu'elle y mettait beaucoup du sien. Dans les coulisses, elle accompagnait la carrière de son fils et, dans le cas de Koffi, elle passait pour cette grande dame qui se cachait derrière la grande star.

Koffi commence par une formule empreinte de mélancolie digne d'un roman dramatique, voire apocalyptique. « La terre est dépeuplée, la vie n'a plus de saveur », dit Koffi reniflant. Et d'expliquer : « Ma mère, ce samedi 3 octobre a été rappelée par Dieu. Certainement, Dieu a voulu qu'elle aille à côté de son mari, mon papa, qui lui est parti depuis 2016 ». La star se retrouve dorénavant orpheline de ses deux géniteurs, son père Charles Agbepa en premier et à présent Aminata Angélique Muyonge.

Entre quelques sanglots réprimés, Koffi ajoute visiblement sous le coup du tragique événement : « N'essayez pas d'imaginer ma souffrance, n'essayez pas d'imaginer ma peine, vous n'arriverez jamais à en saisir la dimension. Je ne souhaite à personne, personne sur terre de ressentir ce que je ressens aujourd'hui ». L'artiste ne peut s'empêcher d'y faire l'aveu de sa vive douleur du



moment : « Je ne savais pas que ce serait ainsi ». Et de l'annonce, il passe à une adresse plus intime aux « siens » : « Mais, mes amis, de partout où vous êtes, pour ma mère, pas de requiem. Ma mère, je l'aime, ma mère sera toujours là ! Elle sera toujours là ! N'imaginez pas ma peine, ce n'est pas la peine », affirme le patron de Quartier Latin international. Il clôt cette complainte par des remerciements : « Merci pour vos encouragements, merci ».

Koffi broie du noir

Comme s'il se parlait à lui-même, l'artiste ne cache pas son actuel désarroi dicté assurément par le fait qu'il broie du noir. Compréhensible que, en pareil circonstance, il en vienne à dire : « J'espère que Dieu fera que je puisse trouver une ressource pour être encore Koffi le reste de ma vie. Mais je sais que maman, là où elle est, va tout faire pour que son fils tienne debout ». Après l'heure qui a suivi le post de la vidéo, le Rambo a fait parler son cœur au travers de sa plume éplorée : « À toi les fleurs, à nous les larmes. Maman ce 3 octobre Dieu a décidé que tu ailles retrouver Papa, je rends grâce à Dieu Maman... Tant je t'aime, en moi tu seras toujours et à tout jamais... Repose en paix Mama Amy ».

Nioni Masela Olomide

FUNÉRAILLES DE MWIMBA TEXAS

L'Hôtel de ville de Kinshasa promet de s'impliquer

Les deux membres du gouvernement provincial, qui ont reçu la délégation de la famille du catcheur albinos décédé, les sportifs de la capitale congolaise ainsi que l'ONG des albinos, ont promis une solution de l'exécutif provincial dans le meilleur délai.

La famille de catcheur albinos Alphonse Mwimba Texas, les sportifs de Kinshasa ainsi que les albinos, membres de la Fondation Mwimba Texas (FMT), ont battu, le 2 octobre, le pavé à travers la ville province de Kinshasa. Cette marche pacifique qui les a conduits à la cité de l'Union africaine (UA), résidence et bureau privé du chef de l'Etat, Félix-Tshisekedi Tshilombo, au Palais de la nation, bureau officiel de ce dernier, ainsi qu'à l'Hôtel de ville de Kinshasa (HVK) visait à obtenir l'implication des autorités du pays dont le président de la République et le gouverneur de la ville-province pour l'organisation des obsèques promises du catcheur albinos et leader dans la sensibilisation et la défense des droits de ses semblables décédé il y a plus d'un mois.

Dans les deux bureaux du chef de l'Etat ainsi qu'à l'Hôtel de ville, les manifestants ont introduit des mémos dans lesquels ils ont rappelé la décision délibérée du gouvernement qui a reconnu la valeur de Mwimba Texas et les services rendus à la nation, en amenant très haut le drapeau national dans les domaines du sport, des droits humains et du social, avec son club de catch et l'ONG des albinos, de lui rendre les honneurs en organisation ses funérailles. Les manifestants y ont, par ailleurs, indiqué leur frustration de voir que plus d'un mois après, le corps du défunt est toujours gardé à la morgue parce que le gouvernement n'arrive toujours pas à tenir sa promesse, en organisant ces obsèques dignes promises officiellement à Mwimba Texas et à sa famille.

La famille bloquée et déshonorée

La famille de Mwimba Texas, les sportifs ainsi que les membres de la FMT se disent aussi déshonorés par cette incapacité du gouvernement d'organiser les obsèques promises pour ce catcheur albinos et leader dans la lutte pour l'intégration et les droits des albinos. Pour eux, ce comportement est également un déshonneur pour celui qui a fait parler positivement du Congo sur le plan international dans le domaine du catch, étant deux fois champion d'Afrique, et de l'albinisme, avec sa fondation créée il y a vingt-trois ans. « Aujourd'hui, il paraît comme si la famille et tous les proches de Mwimba Texas étaient incapables de l'enterrer dignement alors que l'on attendait le gouvernement,

qui a délibérément pris la décision de lui rendre les honneurs, en lui offrant les obsèques qu'il mérite. Plus d'un mois après, on se demande si le gouvernement, par sa décision, n'avait-il pas voulu déshonorer l'homme et sa famille », se plaint une des nièces du défunt. Et de noter que pendant tout ce temps, la famille, qui continue à tenir son deuil, a continuellement engagé des dépenses dans ce cadre. Se refusant de se prononcer sur le montant de six mille dollars américains qui serait débloqué, fin septembre, par le gouvernement pour ces obsèques, ce membre de famille de Mwimba Texas trouve cela comme une injure, car ce montant ne correspondrait même pas aux dépenses déjà engagées par la famille pendant les trente-deux jours et ne permettrait que d'acquiescer un caveau pour le défunt.

Au niveau de la présidence de la République, Félix Tshisekedi ayant été en réunion du Conseil des ministres, ses services ont promis de lui transmettre les sollicitations de la famille, des sportifs et de la FMT, alors qu'au niveau de l'Hôtel de ville, Gentiny Ngobila ayant été en dehors de son bureau pour une activité vers le stade des Martyrs, les deux ministres chargés de l'Intérieur et de l'Environnement, qui ont reçu la délégation des manifestants, ont clairement promis l'implication du gouvernement provincial de Kinshasa pour une solution dans le meilleur délai.

Il faut dire qu'Alphonse Mwimba Makiese, mort à cinquante-trois ans, avait créé la fondation éponyme pour la sensibilisation, l'intégration et la défense des droits des albinos en juin 1998. Pendant plusieurs années, sans sponsor ou partenaires, il n'a soutenu les activités de sa fondation en faveur des albinos et d'autres vulnérables que par les revenus de ses combats de catch. Il aura donc sacrifié près de vingt-trois ans de sa vie pour la cause des ses semblables de la RDC, de l'Afrique et du monde parce que cette lutte l'a amené dans certains pays africains et du monde. En Belgique, on l'a qualifié de « Mandela » des albinos. En RDC, pour l'honorer, on a fait de lui chevalier des ordres nationaux, en lui décernant une médaille de mérites sportifs. Mais le couac est que, à sa mort, il faut des marches pour que le gouvernement concrétise sa promesse de lui offrir des obsèques dignes.

Lucien Dianzenza

PRÉSIDENTIELLE 2021

Philippe Mvouo appelle les professionnels des médias au respect de l'éthique

Le président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), Philippe Mvouo, a échangé le 2 octobre sur la couverture médiatique de l'élection présidentielle prochaine avec les responsables des médias publics et privés de la ville océane.

Philippe Mvouo a rappelé quelques règles élémentaires du métier de journaliste sur l'éthique, la déontologie et la probité morale. L'orateur a insisté sur la qualité de l'information à diffuser avant, pendant et après les échéances électorales. Se référant au philosophe français Jean Paul Sartre, il a déclaré : « Les mots sont des pistolets chargés, les élections arrivent et, en votre qualité de professionnels des médias, sachez quel type d'information vous devez mettre à la disposition du public. » Hormis la communication du président du CSLC, les participants ont également suivi le développement par des conférenciers des thèmes tels que « La couverture de la communication politique en période électorale : principes, pratiques et perspectives » et « La construction de la réalité à l'ère du cyber journalisme » développés par le conférencier Bienvenu Boudimbou ainsi que « Présence des hommes politiques sur les médias sociaux, cas de la scène politique congolaise » et « Fake News, nouveau visage de la désinformation au Congo » développés par le Dr Antonin Idriss Bossoto.

Séverin Ibara



Les responsables des médias publics et privés de Pointe-Noire/DR

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en France

Ligue 2, 6e journée

Privé de ses Congolais, Le Havre boit la tasse chez le Paris FC (0-3). Rappelons que Fernand Mayembo a été testé positif au Covid-19, que Nolan Mbemba purgeait son deuxième match de suspension et qu'Alan Dzabana n'était pas retenu.

La mauvaise passe se confirme pour Bevic Moussiti Oko et l'AC Ajaccio, balayés à Auxerre (1-5). Titulaire, l'attaquant congolais s'est battu, à l'image de cette faute sur Sakhi sanctionnée d'un jaune à la 14e. En manque total de réussite offensivement, comme sur ce tir contré à la 20e, puis remplacé à la 59e.

Première titularisation de la saison pour Randi Goteni. Souffrant des adducteurs, l'ancien Troyen a été remplacé à la 59e par Romil, buteur à la 63e. Dunkerque bat ainsi Guingamp 1-0. Le milieu défensif est forfait pour le match amical Congo-Gambie du 9 octobre.

Enfermé à double tour dans le placard, Morgan Poaty n'était pas sur la feuille de match.

A l'issue d'un match avare en actions et en émotions, Troyes prend un point à Toulouse (0-0). Peu à son avantage sur l'aile, Dylan Saint-Louis a perdu beaucoup de ballons avant de céder sa place à Ba à la 69e.

Première convocation dans le groupe pro pour Christ-Vianney Goteni, resté sur le banc lors de la victoire de Grenoble sur Valenciennes (2-0).

Vendredi soir, Caen a battu Amiens 1-0 avec Prince Oniangue et Kelian Nsona titulaires. Jason Ngouabi, Herman Moussaki et Alexandre Beka Beka n'étaient pas dans le groupe.

Sans Bryan Passi, blessé, Niort s'incline à Châteauroux (0-2).

Sans Warren Bondo (réserve) et Mons Basouamina (infirmerie), Nancy arrache le nul à Pau (1-1).

En haut du classement, Grenoble, Caen et Niort sont 2e, 4e et 5e avec 12 et 11 points. Avec 10 points chacun, Troyes et Dunkerque suivent aux 6e et 7e places.

Le Havre figure dans le ventre mou (11e avec 9 points), tandis que Guingamp et Nancy, sont 14e et 16e avec 7 et 5 points.

Avec 4 petits points, Ajaccio et Moussiti Oko sont 19e et relégués.

Angleterre, 4e journée, 2e division

Quatrième défaite de rang pour Nottingham Forest, battu à domicile par Bristol City (1-2). Au sein d'une défense passive, Brice Samba est crucifié par Weimann à la 12e. Encore abandonné par son arrière-garde, il est impuissant face à la demi-volée à bout portant de Weiss (22e).

Dans les rangs des Robins, qui remportent leur quatrième succès consécutif, Han Noah Massengo n'était pas retenu.

Angleterre, 4e journée, 3e division

Le match opposant Oxford United à Crewe Alexandra a été reporté à quelques minutes du coup d'envoi en raison du test positif au Covid-19 d'un co-équipier d'Offrande Zanzala.



Débuts réussis pour Dylan Bahamboula à Oldham avec un penalty provoqué et une passe décisive (DR)

Northampton Town et Christopher Missilou, remplacé à la 57e, s'inclinent chez les Bristol Rovers (0-2).

Northampton redescend à la 16e place avec 4 points, devant Crewe Alexandra, 20e avec 3 points.

Angleterre, 4e journée, 4e division

Oldham prend un point à Colchester (3-3). Qualifié de justesse pour ce match, Dylan Bahamboula est entré à la 46e, alors que les locaux menaient 2-0. A la 52e, c'est lui remet son équipe dans le sens de la marche : servi sur la droite, il effectue une percée, ponctuée de passes de jambes, et pousse Bramall à la faute dans sa surface : McAleny réduit le score sur penalty. Et c'est encore lui qui offre, à la 89e, le but du 3-3 à McAleny d'un bon centre en retrait.

Azerbaïdjan, 5e journée, 1re division Remplaçant, Prince Ibara est entré à la 91e minute lors de la défaite de Neftchi à Zira (0-1). Neftchi est 4e à 3 longueurs de son adversaire du jour.

Belgique, 8e journée, 1re division Le Cercle Bruges s'impose à Eupen 2-1. Si Senna Miangué a tenu son poste durant toute la rencontre, Guy Mbenza n'était pas sur la feuille de match. Victime d'un claquage à l'adducteurs le 22 août, Guy Mbenza a repris l'entraînement collectif depuis quelques jours, mais n'était pas dans le groupe. Et manquait ainsi son 6e match consécutif.

Belgique, 2e journée, 3e division Déjà forfait en Coupe face à Rebecq, Roulers, qui devait se déplacer à Mandel United, ne s'est pas présenté samedi et perd sur tapis vert (0-3). Jordan Massengo n'a pas encore joué cette saison. Rappelons que le KSV Roulers est acculé financièrement et menacé de disparition. Seule l'annonce de l'arrivée de nouveaux investisseurs a empêché la liquidation de l'ancienne équipe de Maël Lépicier.

Croatie, 7e journée, 1re division

Remplaçant au coup d'envoi, Merveil Ndockyt est entré à la 70e, juste après l'ouverture du score d'Osijek sur le terrain de Sibenik. Une minute plus tard, il pousse Ksevic à la faute dans la surface et obtient un penalty converti par Mierez. Osijek l'emporte 2-0 et revient à 3 points de Gorica, le leader.

Espagne, 4e journée, 2e division

Sorti en cours de match face à Sabadell, le week-end précédent, Jordi Mboula ne s'est pas entraîné cette semaine. En méforme physique, il était donc absent samedi lors du succès de Majorque face à Ténérife (2-0). La Real remonte à la 6e place avec 7 points.

Roumanie, 6e journée, 1re division

Yves Pambou était titulaire lors du match nul concédé par Gaz Metan Medias face à Hermannstadt (1-1). Après un tir un peu trop axial à la 41e, il trouve Dumitru pour l'ouverture du score à la 43e. En seconde période, juste après l'égalisation des visiteurs, il aurait pu donner l'avantage à son équipe, mais Cristiano, le gardien adverse, remporte son face-à-face (72e).

Avec 6 points glanés, le GMM est 11e. Pambou, qui fera son retour en sélection face à la Gambie, totalise 4 apparitions, dont 2 comme titulaire, depuis son arrivée en Roumanie.

Russie, 13e journée, 2e division

Le Veles Moscou partage les points avec le Gazovik Orenburg (1-1), premier du classement. Avec Erving Botaka Yobama titulaire. Le Veles est 5e avec 25 points, contre 29 pour son adversaire du jour.

Slovaquie, 9e journée, 1re division

Première défaite de la saison pour le DAC Dunajska Streda, qui courbe l'échine à Zilina (1-4). Yhoan Andzouana est entré à la pause, alors que le score était d'un but à trois. Blessé au quadriceps depuis mi-août, l'ancien Monégasque était éloigné des terrains depuis le 20 août et n'a pris part qu'à 83 minutes cette saison.

Suède, 23e journée, 1re division

Ravy Tsouka Dozi n'était pas dans le groupe d'Helsingborg, battu à Mjallby (2-3). Helsingborg est 14e, sur 16, avec 21 points. L'international congolais n'est plus entré en jeu depuis le 23 août.

Suisse, 9e journée, 3e division

Pas de vainqueur entre le premier, Yverdon, et son dauphin, Brühl, son dauphin (1-1). Franck Nioby était remplaçant.

Suisse, 8e journée, 4e division

Après trois matches d'absence, Matt Moussilou a pris place sur le banc lors du déplacement de Meyrin à Lancy (2-2). Entré à la 20e, Moussilou a marqué aux 83e et 91e, portant son total à 4 buts en 5 matches.

Allemagne, 7e journée, 4e division, groupe Ouest

Sportfreunde Lotte bat le Fortuna Cologne (1-0). Titulaire, Exaucé Andzouana est sorti sur blessure à la 40e.

Allemagne, 7e journée, 4e division, groupe Nord

Flodyn Baloki, titulaire, et le SV Atlas chutent chez le Borussia Hildesheim (2-3). Avec 5 matches joués, l'Atlas est 10e sur 11.

Bulgarie, 7e journée, 1re division

Première défaite de la saison pour Beroe, vaincu par le Lokomotiv Plovdiv (1-3). Gaïus Makouta a joué l'intégralité du match.

Mené 0-2, le CSKA Sofia rapporte le nul 2-2 d'Etar. Titulaire, Bradley Mazikou a provoqué l'expulsion de Pelihvanov à la 90e. Et son équipe a égalisé sur le coup-franc accordé par l'arbitre.

Belgique, 6e journée, 2e division

Lierse s'incline à Deinze (1-2). Malgré le but de Scott Bitsindou, qui avait égalisé à la 32e. Avec 7 points, Lierse est 4e.

France, 6e journée, 1re division

Warren Tchimbembé est entré à la 84e lors de la victoire de Metz sur Lorient (3-1).

Chrislain Matsima était titulaire lors du revers de Monaco à Brest (0-1). Averti à la 84e. Rennes est tenu en échec par Reims (2-2).

Steven Nzonzi et Eduardo Camavinga, remplacé à la 79e, étaient titulaires. Blessé à une cheville, Christ-Emmanuel Faitout Maouassa est absent pour plusieurs semaines.

Italie, 2e journée, 2e division

Sans Gabriel Charpentier, à l'isolement après avoir été testé positif au Covid-19, la Reggina corrige Pescara (3-0). Et s'installe sur le podium (2e avec 4 points).

Luxembourg, 7e journée, 1re division

Le Racing Union s'impose facilement à Hostert (5-0) avec un doublé aux 33e et 58e et une passe décisive de Yann Mabella. L'ancien Nancéen totalise désormais 4 buts et 3 passes décisives en 5 matches joués.

De retour de suspension, Godmer Mabouba provoque un penalty à la 19e, permettant à l'UNA Strossen d'égaliser. Qui l'emporte finalement 4-2 sur le terrain de l'Etzella Ettelbrück.

Camille Delourme



**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE,
DES GRANDS TRAVAUX**

**DELEGATION GÉNÉRALE AUX
GRANDS TRAVAUX**

COORDINATION TECHNIQUE

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION DES
QUARTIERS PRÉCAIRES**



**NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL
ET SOCIAL (NIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DU STADE TATA LOBOKO A MBOUKOU, POINTE NOIRE**

RESUME NON TECHNIQUE

Septembre 2020

A. Contexte du Projet

La République du Congo et la Banque mondiale ont signé un accord de prêt pour le financement du Projet de Développement Urbain et Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire. Ce projet vise l'amélioration de l'accès aux infrastructures et services de base pour les populations vivant dans les quartiers précaires ciblés et le renforcement des capacités du gouvernement et des municipalités en matière de restructuration urbaine.

Le projet DURQuaP financera, entre autres, des investissements en vue de la restructuration ou de la construction d'infrastructures socio-économique dans les quartiers ciblés, en fonction des souhaits exprimés par les autorités locales et les populations bénéficiaires. C'est ainsi que le quartier précaire de Mboukou abritant le stade tata Loboko, est situé dans l'arrondissement 3 Tié-Tié de la ville Pointe-Noire a été retenu pour la construction d'un stade moderne omnisport.

Le présent projet entre dans le cadre de la réalisation des travaux de la sous composante A.2. « Programme Investissements en vue de la restructuration », du Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP), relatif à la construction du stade Tata Loboko dans le quartier Mboukou, Arrondissement 3 (Tié – Tié) à Pointe Noire.

Il vise la réhabilitation ou la construction d'infrastructures socio-économiques dans les quartiers ciblés, en fonction des souhaits exprimés par les populations bénéficiaires, Le projet porte sur la liste suivante, non exhaustive, d'infrastructures : i) voiries et éclairage des quartiers, ii) drainage et travaux de protection de l'environnement et de lutte contre l'érosion, iii) réseaux d'eau et d'électricité et accès à ceux-ci ; (iv) centres commerciaux, centres de santé, écoles primaires et secondaires, et autres infrastructures municipales. La superficie totale à réhabiliter est de 420 hectares, et le coût estimé à environ 130 000 dollars par hectare.

Ces activités sont susceptibles de produire des impacts et de présenter des risques environnementaux et sociaux. L'Unité de Coordination du Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) commande de réaliser une évaluation environnementale et sociale permettant d'identifier et d'examiner les impacts, tant positifs que négatifs, et les risques que pourraient avoir ces activités sur l'environnement et les populations locales. A cet effet, la présente Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) a été commanditée spécifiquement pour les travaux de construction du stade Tata Loboko pour se conformer aux dispositions nationales notamment :

-la loi n°003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'Environnement dans son article 2, précise que tout projet de développement économique au Congo doit comporter une étude d'impact sur l'environnement. Le titre 2, traite de la protection des établissements humains ; le titre 3, de la protection de la faune et de la flore ; le titre 4, de la protection de l'atmosphère ; le titre 5 de la protection de l'eau ; le titre 6 de la protection des sols ; le titre 7, des installations classées pour la protection de l'environnement ; le titre 8, des déchets urbains ; le titre 9, des déchets nucléaires et des déchets industriels dangereux ou autres déchets de même nature ; le titre 10, des substances chimiques potentiellement toxiques et des stupéfiants ; le titre 11, des nuisances sonores

-le Décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social : classification des projets (A, B et C) ; contenu et procédures de réalisation et d'approbation des EIES ; participation du public ; suivi environnemental. Il donne le cadrage de la réalisation de l'étude ou de la notice et de l'enquête publique.

-L'Arrêté n°4406/MTE/CAB du 1er avril 2014 fixant les conditions d'agrément pour la réalisation des évaluations environnementales. Cet arrêté détermine les accréditations nécessaires pour les sociétés de conseil qui réalisent les études d'impact sur l'environnement (EIE).

B. Méthodologie

La méthodologie a consisté à l'organisation d'une rencontre de cadrage avec le projet, la recherche et l'analyse documentaire, la collecte de données et la consultation publique, puis une analyse des données a permis de rédiger la NIES.

C. Brève description du projet

Le stade Tata Loboko est un site exempt d'infrastructure et d'équipement à l'exception de deux buts de football. Il est simplement clôturé par un mur construit en béton armé (soubassement) et maçonnerie. Les travaux préparatoires s'exécuteront pendant la période de mobilisation du chantier et la phase initiale de celui-ci. Ils comprennent notamment :

- la démolition de la clôture et l'évacuation des gravats ;
- la délimitation et la protection de la zone de travaux ;
- la dépose et l'enlèvement des anciens poteaux de football ;
- la localisation des conduites d'AEP de la ville de Pointe-Noire pour les raccordements de la parcelle ;
- l'implantation et le piquetage des espaces de loisirs et de sports ainsi que les ouvrages architecturaux (centres polyvalents, gradins) ;
- les travaux de terrassements
- la fourniture et stockage des matériaux ;
- le revêtement en pavé béton ;
- les autres revêtements / aire de loisirs ;
- les bancs en béton architectonique ;

- la plantation d'arbres de compensation ;
- l'installation des poubelles métalliques fixes ;
- l'installation mobilier des jeux d'enfants ;
- le mobilier zone ping-pong et baby-foot ;
- les revêtements spécifiques : zone des équipements de loisirs ;
- les ouvrages d'art (Muret et délimitations, portails coulissants, portails doubles ouvrant, bancs de touche des joueurs avec abris, clôtures du stade) ;
- la fresque artistique ;
- les réseaux d'eau ;
- le forage ;
- le réseau électrique et l'énergie solaire.

La réalisation de ce sous projet va générer certes des impacts sociaux, économiques et environnementaux positifs mais également des impacts négatifs. C'est dans le but d'identifier, évaluer et gérer les impacts environnementaux et sociaux négatifs en vue de se conformer aux exigences nationales et aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale que la Coordination du DURQuaP a initié l'élaboration de la présente Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES).

D. Brève description de l'état initial de l'environnement

La zone du sous projet est localisé dans la commune de Pointe-Noire, plus précisément dans l'Arrondissement n°3 (Tié – Tié) et particulièrement dans le quartier Mboukou. Le milieu physique est caractérisé par un climat tropical chaud et humide à deux saisons : une saison pluvieuse de septembre à mai et une saison sèche de juin à septembre. Cette région basse a été découpée, par un réseau hydrographique assez dense, en une série de mamelons aux sommets aplanis, dont l'altitude va en décroissant ; de 35 m au pied du talus. Elle passe à 10 m près de la côte. L'arrondissement Tié-Tié et le quartier Mboukou se trouvent sur un plateau sablonneux. Il n'y a aucun dénivèlement important au niveau de l'arrondissement. La côte de la zone d'étude correspondant au stade Tata Loboko et ses rues avoisinantes, varie entre 18,50 m et 17 m. L'avenue Blanche Gomez constitue la partie la plus élevée de la zone d'étude (+ 18,50). Le terrain descend de l'avenue Blanche Gomez en direction de la rue Mongo-Loukossi.

Le réseau hydrographique s'organise autour du bassin du Kouilou-Niari, auxquels s'ajoutent des petits bassins côtiers. Il s'étend sur une superficie de 55 340 km². Les sols des anciens cordons sableux sont également lessivés, on y trouve parfois des concrétions de fer en rognons ou sous la forme d'un horizon durci. La végétation est ici, comme sur le plateau, une savane courte d'où les buissons ont disparu, le plus souvent à la suite des fréquentes mises en culture.

Le quartier Mboukou est arrosé par le cours d'eau « Tchinouka » qui sert d'exutoire naturel des eaux de ruissellement.

Anciennement appelé Mouyondji jusqu'à l'an 2000, le quartier Mboukou est l'un des 17 quartiers du 3ème arrondissement Tié-Tié. Mboukou est le nom de l'ancien village qui a existé sur le site. Le quartier est né pendant les années 1960. Le quartier compte 11 628 habitants répartis dans sept (7) zones et 41 blocs qui sont gérés par des chefs des zones et blocs qui sont pour la plupart des non fonctionnaires. Le chef de quartier ou président du comité de quartier est aussi non fonctionnaire, mais est primé par trimestre au prorata des services rendus. Il n'a pas de bureau et travaille à domicile.

Le stade est entouré par quelques garages de fortune et d'autres activités artisanales qui s'exercent sur l'avenue Mongo Loukossi. Il existe aussi diverses activités économiques autour du stade : salons de coiffure, boutiques, le marché de la Gare et celui dit « de Tié – Tié ». Ce sont des marchés d'approvisionnement en produits agricoles en provenance des départements du Niari (Dolisie), de la Bouenza (Madingou) et de la Lékoumou (Sibiti). On y trouve beaucoup de boutiques installées sur l'avenue Blanche Gomez.

E. Enjeux environnementaux et sociaux

Les enjeux environnementaux et sociaux majeurs qui ont été identifiés dans la zone du sous projet sont :

-la problématique de gestion des déchets : la prolifération des dépotoirs incontrôlés suite à une déficience du dispositif de gestion des déchets urbains et à l'insuffisance des moyens de transport devant acheminer ces déchets vers les décharges publiques est une réalité dans la commune de Pointe-Noire abritant le sous projet. En effet, la réalisation des travaux notamment la démolition du mur de clôture produira davantage des déchets dont la gestion constitue déjà une problématique pour la ville ;

-l'érosion avec pour corollaire des éboulements et la désagrégation du sol. En effet, la zone d'étude présente des sols sablonneux fortement exposés aux risques d'érosion et d'inondation. Cette situation menace souvent les infrastructures riveraines notamment les maisons d'habitations, les voies d'accès et surtout les installations électriques existantes dans la zone du sous projet. L'effet combiné du type de sol et du ruissellement des eaux de pluies expose davantage les populations aux dangers et risques pouvant entraîner des pertes en vies humaines ;

-les violences basées sur le genre et la propagation des IST/VIH/ SIDA et du COVID 19 : l'afflux des travailleurs dans la zone du sous projet pourrait amener ceux-ci des comportements déviants. La présence d'ouvriers salariés pourrait entraîner des comportements abusifs et des violences sexuelles sur les groupes vulnérables (femmes, mineures) lors des travaux. De même le brassage des ouvriers avec les

populations de la zone du sous projet sans mesures adéquates de protection, pourrait augmenter la prévalence des IST/VIH/SIDA et de la COVID 19 dans la zone du sous projet. Pour ce faire, l'organisation des séances d'Information/Sensibilisation, d'Education et de communication (IEC) et le respect des mesures barrières seront nécessaires pour pallier ces effets négatifs ;

-les risques d'accidents (incendie, électrocution, brûlure, chute, mouvement d'engins, etc.), l'exiguïté de la rue Blanche Gomez, et la situation topographique du quartier Mboukou pourraient entraîner des risques d'accidents avec des pertes en vies humaines si seulement si les mesures adéquates (la régulation du trafic, l'installation des voies de contournement) ne sont pas mises en place pendant les travaux ;

-le défi lié au taux chômage élevé des jeunes dans le quartier Mboukou constitue une préoccupation majeure pour les autorités locales lors du recrutement de la main d'œuvre pendant les travaux. Cette situation délicate pourrait être une source de conflits dans

l'arrondissement de Tié-Tié. Ainsi, le recrutement des ouvriers qualifiés ou non par l'entreprise adjudicataire devrait se faire en étroite collaboration avec le Comité Local de Développement (CoLoDe) mis en place par le DURQuaP.

F. Cadre politique, juridique et institutionnel de la mise en œuvre du sous projet

Le contexte politique, juridique et institutionnel du secteur environnement en République du Congo est défini par l'existence de documents de politiques notamment le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) adopté en 1996 par le Gouvernement, la Stratégie nationale et le Plan d'action de la Diversité biologique, élaboré en 1999 et actualisé en octobre 2001 et la stratégie nationale et Plan d'Action en matière de changements climatiques, la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2016-2025. A cela s'ajoutent le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), la Politique et stratégie nationale en matière d'hygiène.

Au plan juridique, on peut citer principalement la Constitution de la République adoptée le 25 octobre 2015, la Loi 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement, le Décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social, la Loi foncière n° 21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres, la Loi n° 13-2003 du 10 avril 2003 portant Code de l'Eau, le Décret N° 85/723 du 17/05/85 déterminant les conditions d'exploitation des carrières.

Loi 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement, à son titre 1, des dispositions générales, cette loi traite du renforcement de la législation, de gérer, de maintenir, de restaurer les ressources naturelles, de prévenir et lutter contre les atteintes à l'environnement.

Dans ce titre premier, l'article 2, précise que tout projet de développement économique au Congo doit comporter une étude d'impact sur l'environnement. Le titre 2, traite de la protection des établissements humains ; le titre 3, de la protection de la faune et de la flore ; le titre 4, de la protection de l'atmosphère ; le titre 5 de la protection de l'eau ; le titre 6 de la protection des sols ; le titre 7, des installations classées pour la protection de l'environnement ; le titre 8, des déchets urbains ; le titre 9, des déchets nucléaires et des déchets industriels dangereux ou autres déchets de même nature ; le titre 10, des substances chimiques potentiellement toxiques et des stupéfiants ; le titre 11, des nuisances sonores ; le titre 12 des taxes et redevances ; le titre 13 des sanctions ; le titre 14 du fonds pour la protection de l'environnement ; le titre 15, des dispositions finales.

Au titre des conventions pertinentes ratifiées en rapport avec le sous projet, on peut citer pour l'essentiel :

-la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (Stockholm, 2001) ratifiée par la Loi n°30-2006 du 05 octobre 2006 ;

-la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Bâle, 1989) ratifiée par la Loi n°23-2006 du 14 septembre 2006 ;

-la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, ratifiée par la Loi n°26/96 du 25 juin 1996 ;

-la Convention sur la diversité biologique ratifiée par la Loi n°25/96 du 25 juin 1996 ;

-la Convention Africaine sur l'interdiction de l'importation en Afrique de déchets dangereux sous toutes les formes et le contrôle transfrontière de pareils déchets produits en Afrique (Bamako, 1991) ratifiée par la Loi n° 21/85 du 19 juillet 1985.

La mise en œuvre du sous projet se conformera aux exigences et dispositions de ces textes. Par ailleurs, la présente étude a été réalisée en tenant compte des exigences des politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale. Il s'agit plus précisément de la PO 4.01 « Evaluation Environnementale » ; la PO 4.12 « Réinstallation involontaire » ; la PO.17.50 « Diffusion et information » et la PO 4.11. « Ressources Culturelles Physiques »

Au plan institutionnel, le sous projet est sous la tutelle du Ministère de l'Aménagement, de l'Équipement du territoire, des Grands Travaux. La mise en œuvre du DURQuaP, est coordonnée par la Délégation Générale aux Grands Travaux (DGGT) à travers la Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral (CEPPM) et la gestion opérationnelle de l'Unité de Coordination du Projet de Développement

Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP).

La Direction Générale de l'Environnement (DGE) a pour mission d'évaluer et d'approuver l'ensemble des études environnementales et sociales ainsi que le suivi de leur mise en œuvre.

Les autres acteurs impliqués sont la Direction Départementale de l'Environnement (DDE), la Direction de l'Environnement et de la Salubrité publique (DESP), la Mairie de l'Arrondissement de Tié Tié, le CoLoDe, le CGDC et les autres ONG.

G. Impacts environnementaux et sociaux négatifs

-Au plan environnemental, les impacts négatifs sont : la pollution des eaux et du sol, liée à la gestion des déchets solides et liquides de chantier lors des travaux ; la désagrégation ou l'éboulement du sol sous l'effet de l'érosion ; les nuisances sonores et les vibrations dues aux travaux, etc. Dans tous les cas, le choix de l'alternative, l'organisation du chantier et le renforcement de capacités des acteurs se feront de façon à minimiser ces impacts.

-Au plan social, les impacts négatifs de la mise en œuvre du sous projet sont, entre autres, la perte des sources de revenus ; les risques d'accidents (chute, mouvement d'engins, blessure, etc.) ; les risques liés à l'électricité (incendie), les risques de conflits sociaux liés au non recrutement de la main d'œuvre locale ; les risques liés aux violences basées sur le genre, la propagation des IST et VIH/SIDA et de la COVID 19.

H. Les risques liés aux travaux

Les principaux risques probables liés aux travaux sont :

- les risques de conflits sociaux en cas de non recrutement de la main d'œuvre locale ;
- les risques d'incendie sur le site du sous projet suite à l'utilisation des engins obsoletés ;
- les risques d'accidents professionnels liés à la chute, aux mouvements d'engins et blessures lors des travaux ;
- les risques d'accident de circulation pour les populations riveraines ;
- les risques de propagation des IST/VIH/SIDA/COVID 19 ou d'abus sexuels et Violences Basées sur le Genre (VBG) .

I. Consultations publiques

Dans le cadre de cette NIES, des séances de consultations des parties prenantes ont été réalisées du 10 au 20 Juin 2020 avec les acteurs constitués de responsables administratifs des structures techniques, les associations, les ONG, les responsables des quartiers et des populations riveraines de la commune concernée.

-J. Mesures de bonification et d'atténuation

-J 1. Mesures de bonification des impacts positifs

Les principales mesures de bonification sont :

- élaborer et mettre en œuvre un plan d'information, éducation et communication (IEC) en faveur des ouvriers et des populations riveraines (VBG, VCE, Conduite, VIH/SIDA, COVID 19 etc. ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets ;
- limiter la vitesse des véhicules à 30 km/heure ou réaliser des cassis (dos-d'âne) ;
- impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre du sous projet ;
- sensibiliser les populations riveraines sur l'importance du reboisement et vulgariser la mise en œuvre d'un plan de reboisement ou d'aménagement paysager en étroite collaboration avec l'appui de la direction départementale de l'économie forestière .

J.2 Mesures d'atténuation des impacts négatifs

Les principales mesures d'atténuation identifiées sont :

- remettre en état les sites d'emprunts ;
- mettre en place un plan d'information, éducation et communication (IEC) au bénéfice des ouvriers et les riverains ;
- élaborer et mettre en œuvre un Plan Particulier de Gestion et d'Élimination des Déchets (PPGED) un Plan d'Assurance Environnement (PAE) afin d'éviter les pollutions de l'eau et du sol par les déchets solides et liquides issus du chantier ;
- : gérer de manière écologique les déchets de chantier ;
- faire les vidanges dans des garages agréés ;
- recueillir les huiles usées dans des contenants étanches en vue de leur recyclage ou réutilisation ; interdire formellement aux employés de laver les engins et autres matériels (bétonneuse, brouette, etc.) dans les cours d'eau ;
- éviter les sources d'eau utilisées par les populations pour les besoins des travaux ;
- stocker de façon adéquate des hydrocarbures (citernes à gasoil ou pompe), conformément aux normes en la matière.
- élaborer et mettre en œuvre un Plan de limitation de la pollution de l'air ;
- informer et sensibiliser les chauffeurs sur le respect de la limitation de vitesse ;
- entretenir régulièrement les camions et les engins lourds ;
- informer et sensibiliser les populations riveraines avant le démarrage des travaux.

J.3 Mesures d'atténuation des risques

Les principales mesures d'atténuation des risques probables liés aux travaux sont :

- mettre en œuvre le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) permettant de pré-

venir et de gérer les différents conflits qui vont naître au cours de la mise en œuvre du sous projet; respecter la réglementation du travail en vigueur (Code de Travail en République du Congo): les contrats de travail conformes;

- mettre en œuvre un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) pour réduire ou limiter les risques d'accidents professionnels pendant les travaux en y incluant un plan de circulation, l'entretien régulier des véhicules, le dispositif de sécurité des véhicules (panneaux de signalisation, avertisseur sonore, signal lumineux, avertisseur de recul sonore etc.), la formation des conducteurs; mise à disposition des véhicules adaptés; l'organisation des déplacements, interdiction des stupéfiants et du téléphone au volant;
- organiser le stockage des matériaux/matériels et des produits dangereux hydrocarbures;
- établir un plan d'intervention et d'évacuation en cas d'alerte;
- prendre des dispositions pour prévenir, atténuer et sanctionner les cas d'abus envers les populations riveraines et surtout celles qui sont vulnérables;
- adopter et vulgariser un code de bonne conduite auprès des travailleurs et des populations riveraines;
- mettre en œuvre un Plan d'Information-Education-Communication (PIEC) des populations riveraines et des ouvriers sur les infections respiratoires aiguës (IRA), IST et VIH/SIDA et VBG.

J4. Indicateurs essentiels de performance

Les indicateurs essentiels à considérer en vue d'évaluer la performance environnementale et sociale du sous projet sont :

- 100% de plaintes enregistrées sont traitées;
- 80% de réussite des plants mis en terre pour le reboisement compensatoire et antiérosif;
- 100% des ouvriers respectent le port obligatoire d'EPI;
- 100% de séances d'IEC prévues sont réalisées en fonction des cibles;
- 100% des personnes accidentées enregistrées sont prises en charge;
- 100% des personnes vulnérables ayant fait l'objet d'abus sexuels par le personnel de l'entreprise sont identifiées et prises en charge;
- 100% de bacs de collecte des déchets prévus sont mis en place
- 100% des sites d'emprunt sont réhabilités,
- 100% des PAP sont indemnisées,
- 100% des PAP choisies de façon aléatoire apprécient positivement le mécanisme de gestion des plaintes;
- 100% des travailleurs sont déclarés à la caisse nationale de sécurité sociale.

K. Mécanisme de gestion des plaintes

Dans le cadre des travaux de construction du stade Tata Loboko du Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartier Précaires (DURQuaP), il existe déjà un mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le projet. Il a pour objectifs de s'assurer que les préoccupations/plaintes venant des communautés ou autres soient promptement écoutées, analysées, traitées dans le but de détecter les causes et prendre des actions correctives et éviter une aggravation qui va au-delà du contrôle du projet.

Il permet, entre autres, de :

- résoudre les conflits à l'amiable dont l'objectif est d'établir un dialogue entre le plaignant et le Projet et de favoriser d'autres voies que l'action en justice afin de permettre aux plaignants de faire valoir leurs droits. Sauf des cas des incidents de VBG qui sont exclus d'une résolution à l'amiable.
 - examiner la conformité de la plainte.
- De manière spécifique, ce MGP permet de:
- éveiller la conscience du public sur le sous projet et augmenter le niveau d'implication des parties prenantes ;
 - prendre connaissance des problèmes en rapport avec la mise en œuvre du sous projet et les résoudre avant qu'ils ne dégénèrent;
 - mettre à la disposition des personnes, des communautés affectées ou de celles qui risqueraient de l'être par les activités du sous projet, des possibilités de soumettre leurs plaintes à travers un mécanisme accessible, rapide, efficace et culturellement adapté;
 - prévenir la fraude, la corruption et les incidents de VBG pendant la mise en œuvre du sous projet
 - impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre du sous projet
 - identifier, proposer les solutions appropriées en réponse aux plaintes enregistrées.

L. Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités visera les spécialistes en sauvegardes et le personnel du projet, les cadres des services techniques communaux assurant la gestion et le suivi du sous projet au sein des entités territoriales décentralisées ciblées, les bénéficiaires des infrastructures, le personnel de l'entreprise adjudicataire des travaux. Des ateliers de formation sur la gestion environnementale et sociale seront organisés à Pointe-Noire pendant la mise en œuvre du sous projet. Une campagne de sensibilisation se tiendra pendant le lancement des travaux. Ces formations comprendront des thèmes variés, comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

* Thèmes de formation et acteurs ciblés			
N°	Thèmes de formation	Détails des modules	Acteurs ciblés
1	Santé, hygiène et sécurité	Equipements de protection individuelle Gestion des risques en milieu du travail Prévention des accidents de travail Règles d'hygiène et de sécurité Gestion des déchets solides et liquides	Services administratifs et techniques Services techniques municipaux Associations des femmes et des jeunes, des PME (Petites et moyennes entreprises)
2	Mécanisme de gestion des plaintes	Types de mécanisme Procédure d'enregistrement et de traitement Niveau de traitement, types d'instances et composition	DURQuaP, Services administratifs et techniques départementaux Services techniques municipaux, Associations des femmes et des jeunes, des PME
3	Violences Sexuelles Basées sur le Genre (VSBG) et Mécanisme de gestion des VSBG	Gestion des cas et prise en charge psycho-sociale Gestion d'une organisation et partenariat Plaidoyer Gestion des conflits Techniques de sensibilisation pour le changement des comportements Utilisation des supports de communication Textes juridiques sur les VBG	Services administratifs et techniques départementaux Services techniques municipaux Associations des femmes et des jeunes et des PME.

Source : Mission de SERF pour l'élaboration de la NIES du Stade Tata Loboko

M. Budget global estimatif du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

La mise en œuvre du PGES est estimée à 27 600 000 FCFA dont 12 950 000 FCFA pris en charge par le projet DURQuaP et 14 650 000 FCFA pris en charge par l'entreprise).

N. CONSIDERATIONS SUR LE COVID-19 A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU STADE TATA LOBOKO

Le DURQuaP doit s'assurer (i) de prendre des précautions adéquates dans son unité et lors des travaux de construction du stade Tata Loboko pour prévenir ou minimiser la pandémie de COVID-19, et (ii) identifier ce qu'il faut faire en cas de contamination d'un employé.

Le contractant devrait identifier des mesures pour faire face à la situation du COVID-19. Les problèmes énoncés ci-dessous comprennent un certain nombre qui représentent une bonne gestion attendue du lieu de travail, mais sont particulièrement pertinents pour préparer la réponse du projet à COVID-19. Il s'agit:

- De l'évaluation des caractéristiques de la main d'œuvre : l'évaluation de ces différents aspects de la main-d'œuvre aidera à identifier les mesures d'atténuation appropriées;
- De l'entrée/Sortie sur le lieu de travail et contrôles de début des travaux : l'entrée / sortie sur le chantier doit être contrôlée et documentée pour les travailleurs et les autres parties, y compris le personnel de soutien et les fournisseurs ;
- De l'hygiène générale : les exigences en matière d'hygiène générale devraient être communiquées et contrôlées ;
- Du nettoyage et élimination des déchets : effectuer un nettoyage régulier et complet de toutes les installations du site, y compris les bureaux, les logements, les cantines et les espaces communs. Revoir les protocoles de nettoyage des principaux équipements de construction (en particulier s'ils sont utilisés par différents travailleurs) ;
- Du réglage des pratiques de travail : envisagez de modifier les processus de travail et les horaires pour réduire ou minimiser les contacts entre les travailleurs, en reconnaissant que cela est susceptible d'avoir un impact sur le calendrier du projet ;
- Des services médicaux et autres locaux : compte tenu de la portée limitée des services médicaux du projet, le projet devra peut-être référer les travailleurs malades aux services médicaux locaux ;
- Des instances ou diffusion du virus : Le chantier devrait définir les procédures fondées sur les risques à suivre, avec des approches différenciées en fonction de la gravité des cas (légère, modérée, sévère, critique) et des facteurs de risque (tels que l'âge, l'hypertension, le diabète) (pour plus d'informations, voir les directives provisoires de l'OMS sur considérations opérationnelles pour la prise en charge des cas de COVID-19 dans un établissement de santé et dans la communauté) ;
- De la continuité des fournitures et des activités du projet : lorsque COVID-19 se produit, sur le site du chantier ou dans la communauté, l'accès au site du projet peut être restreint et le mouvement des fournitures peut être affecté ;
- De la formation et communication avec les travailleurs : les travailleurs doivent avoir régulièrement la possibilité de comprendre leur situation et la meilleure façon de se protéger eux-mêmes, leur famille et la communauté. Ils doivent être informés des procédures mises en place par le projet et de leurs propres responsabilités dans leur mise en œuvre ;
- De la communication et contact avec la communauté : les relations avec la communauté doivent être gérées avec soin, en mettant l'accent sur les mesures mises en œuvre pour protéger les travailleurs et la communauté.

Pour toutes informations complémentaires, prière de joindre le projet à l'adresse ci-dessous :

Secrétariat DURQuaP

Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ; BP : 14 729 – Brazzaville – République du Congo. Tél: 22 613 90 36 / (+ 242) 05 776 90 57 / 06 667 22 29
Email : cepdurquapdgg@gmail.com
www.durquap.cg

COMMÉMORATION

Brazzaville célèbre les 140 ans de sa fondation

La cérémonie organisée le 3 octobre au Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza (MPSB) a été marquée par : le rituel traditionnel sous l'autorité de la reine Ngalifourou ; la conférence scientifique sur l'histoire de la création de Brazzaville ; puis un vernissage illustrant les étapes de l'urbanisation de Brazzaville pour commémorer les 14 ans du Mémorial PSB.

La célébration des cent quarante ans de la fondation de la ville de Brazzaville s'est déroulée en présence des ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques, et de la reine Ngalifourou, invitée spéciale de la directrice générale du mémorial.

La cérémonie proprement dite a débuté par le rituel exécuté par les notables de Mpila sous l'autorité de la reine Ngalifourou. Ce rituel a consisté à bénir le Congo et son président, Denis Sassou N'Guesso, qui depuis 2006 a fourni beaucoup d'efforts pour l'érection du Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza ; un joyau qui continue à pérenniser l'histoire de l'amitié entre Brazza et Makoko. Outre la bénédiction du Congo et de son président, le rituel a consisté également à bénir la directrice générale du Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza, Béline Ayessa, qui depuis 2006 ne ménage aucun effort pour l'entretien de ce site qui devient un site touristique et culturel, haut lieu de l'histoire du Congo.

A l'issue de ce rituel, la reine Ngalifourou a remis à la directrice générale du Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza, un pagne en raphia, signe de reconnaissance et de fierté du travail que ne cesse de fournir Béline Ayessa.

Prenant la parole pour son mot de circonstance, la directrice générale du Mémorial a rappelé qu'après avoir célébré, ici même, il y a quelques jours, le souvenir de la rencontre mémorable entre le Makoko Ilo 1er et Pierre Savorgnan de Brazza, « nous voici à nouveau réunis, pour commémorer la fondation de Brazzaville, le 3 octobre 1880. Car voici 140 ans, que s'érigea, ici même où nous nous trouvons, à cet endroit précis petitement, à partir d'une bourgade, Mfoa, les bourgeons d'une urbanité future ; 140 ans, que se tracèrent les routes d'une épopée qui constitue aujourd'hui le précieux trésor d'une histoire, la nôtre, au milieu d'autres récits, qui font l'histoire de notre pays ; 140 ans, dis-je, que Savorgnan de Brazza, après avoir reçu du Makoko Ilo 1er l'hommage d'un accueil inoubliable, décida de planter sa tente », a déclaré Béline Ayessa.

La directrice générale du Mémorial, a rendu également un hommage à Sa Majesté la reine Ngalifourou et les membres de la famille royale, venus spécialement de Mbé. « Sa Majesté, je voudrais, moi aussi, vous exprimer toute ma joie et toute ma reconnaissance de vous accueillir parmi nous, comme représentante de la cour royale de Mbé et comme envoyée spé-



Sa Majesté la reine Ngalifourou assistant au rituel /crédit photo/Adiaco

ciale du Makoko. Avec humilité et respect, je vous prie de porter au Makoko notre message de profonde gratitude et d'attachement filial. Il est l'héritier d'une longue lignée qui nous garantit continuité et transmissibilité de la richesse de votre culture, de notre culture. »

Histoire de la création de Brazzaville

Dans son exposé modéré par le Pr Joachim Gomathéthé, le Pr Joseph Itoua, a souligné que les villes africaines, telles qu'on les connaît aujourd'hui sont apparues avec la colonisation européenne, au XIX^e siècle. De simples postes administratifs ou militaires au départ, elles sont devenues de grandes agglomérations abritant toutes les structures nécessaires au bon fonctionnement de l'administration coloniale, puis de celle des États indépendants.

Cette communication intitulée «

Histoire de la création de Brazzaville » s'est intéressée particulièrement à la ville de Brazzaville, de sa naissance à sa désignation comme capitale de la République du Congo. Elle est une contribution à la connaissance de l'histoire de cette ville, histoire connue de peu de gens. Pour ce faire, le Pr Joseph Itoua, a commencé d'abord par préciser le cadre juridique à partir duquel cette ville a été créée, ensuite il a évoqué le choix de son emplacement, enfin sa désignation comme capitale de l'Afrique équatoriale française (AEF), puis de la République du Congo.

Quant au cadre juridique grâce auquel Brazzaville a été créée, le traité est signé, le 3 octobre 1880 à Ntamo (où Stanley Pool) entre Pierre Savorgnan de Brazza, au nom du gouvernement français, et Ngalima, au nom de Makoko, roi des Tékés. Ce traité signé lors du deuxième voyage de l'explora-

teur français cède à la France le territoire situé entre les rivières Tsiémé et Djoué. Celui-ci comprend quatre hameaux : Impila, Mbama, Okila et Mfoa où un poste est installé. Toutefois, il restait à trouver un emplacement. C'est le 1er juillet 1881 que, pour manifester la volonté d'occuper définitivement le territoire, le poste fut baptisé Brazzaville, par la société de géographie et le comité français, bien avant que la ville ne soit construite.

Par ailleurs, il fallut attendre le troisième voyage de De Brazza pour que soit érigée la ville de Brazzaville. Ainsi donc, le 30 avril 1884, deux des compagnons de Pierre Savorgnan de Brazza, Noël Ballay et Charles de Chavannes se mirent en quête d'un emplacement convenable. Le plateau de Bacongo fut retenu ; mais l'endroit, situé à la naissance des rapides rendant impossible la construction d'un port accessible

aux bateaux, fut délaissé. L'emplacement définitif fut fixé à un village situé sur une vaste plaine s'étendant, au-delà de Mfoa, sur 4km, le long du fleuve.

L'exposant du jour, le Pr Joseph Itoua, a abordé aussi l'aspect sur l'évolution coloniale (ou moderne) de la cité de Brazzaville ; Brazzaville, siège de l'Afrique équatoriale française (AEF) et de la France libre ; Brazzaville, une mairie du Moyen-Congo, et Brazzaville, capitale de la République du Congo, ont fait l'objet de l'exposé du Pr Joseph Itoua. Pour l'exposant, la capitale du Congo-français, Brazzaville est devenue la capitale de l'AEF, grâce au décret du 15 janvier 1910 qui modifie l'organisation administrative du Congo-français.

Un vernissage commémorant les 14 ans du Mémorial Savorgnan de Brazza

S'agissant de la célébration des quatorze ans du Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza, pour sa directrice générale, Béline Ayessa, parler de la fondation de Brazzaville, c'est inexorablement faire le rappel des festivités qui ont aussi ponctué l'histoire de Brazzaville. Beaucoup, a-t-elle indiqué, se souviennent du 3 octobre 1980. Cette année-là, Brazzaville brilla de mille feux pour marquer le centenaire de sa fondation. Dans ce même élan, fut érigé vingt-six ans plus tard, le 3 octobre 2006, au lieu même où fut fondée Brazzaville, un mémorial qui porte tout à la fois l'hommage au fondateur de la ville capitale et la reconnaissance de son humanisme. Elle a profité de l'occasion pour rendre la gratitude solennelle au président Denis Sassou N'Guesso, qui initia et réalisa ce projet mémoriel pour l'histoire du Congo, pour la postérité.

« Que de chemins parcourus depuis ce 3 octobre 2006, que de débats didactiques menés depuis quatorze ans pour expliquer et encore expliquer la place et le sens de ce lieu. Aujourd'hui, le Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza est devenu plus qu'un lieu d'attraction, il se présente au public comme un lieu de ressourcement culturel », a déclaré Béline Ayessa.

Si en ce cent-quarantième anniversaire de la fondation de Brazzaville il a été choisi de revisiter l'histoire en écoutant le Pr Joseph Itoua, cela allait de soi qu'en ce quatorzième anniversaire du Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza la direction générale de cet espace opte pour un vernissage illustrant les étapes de l'urbanisation de Brazzaville, ce qui paraît plus que nécessaire.

Bruno Okokana et Rosalie Bindika



Une vue de l'exposition/DR